

P  
R  
O  
C  
E  
S  
-  
V  
E  
R  
B  
A  
L



**SESSION  
DU 30 MARS 2009  
à Caen**

# Sommaire

<b>Sommaire</b>	<b>2</b>
Membres	5
Membres associés	5
Autres participants	5
Invités pour la partie "Emploi"	6
<b>Introduction par Daniel GENISSEL</b>	<b>7</b>
<b>Comptes financiers et rapport d'activité 2008</b>	<b>9</b>
Mission Représentation	11
Mission Intervention	11
1. Programme Economie et Territoires	11
2. Programme Développement Agricole	12
3. Programme Elevage	12
4. Programme Médias Interactifs	12
5. Programme Agroalimentaire	12
6. Programme Arbo-cidricole	13
7. Programme Formation-Emploi-Travail	13
8. Programme Activités annexes	13
Evolution des dépenses : 4,278 M€	13
Evolution des recettes : 4,281 M€	14
Opérations d'investissement	14
Fonds de roulement	14
Débat	15
<b>Points d'actualité</b>	<b>16</b>
Débat	18
<b>L'attractivité des métiers agricoles et l'emploi en agriculture, un enjeu pour demain</b>	<b>19</b>
Chiffres-clés et tendances en Normandie	20
Le panorama normand	20
Les entreprises agricoles et agroalimentaires	20
Les salariés dans le monde agricole et para-agricole	21
Les métiers en tension	21
Filières de formation	21
Témoignage de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime : insertion par l'économie dans le secteur agricole	22
Contexte et projet	22
Mise en place du projet	22
Élaboration de fiches "métier"	22
Formations "insertion"	23
Bilan de l'action	23
Témoignage de la Chambre d'Agriculture de l'Orne : une formation, un emploi	23
Le contexte de l'emploi en agriculture dans l'Orne	23
Les problèmes de l'employeur	24
Le dispositif "Une formation, un emploi"	24
Les partenaires et leurs missions	24
L'organisation du dispositif	24
Le résultat	25
Prospectives	25
Intervention de M. Claude COCHONNEAU	25
Les chiffres essentiels de la production agricole	25
En 2007, la Normandie...	27
Campagne de communication des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire	27
Débat	27
<b>Intervention de Mme Odile BOBENRIETHER</b>	<b>30</b>
<b>Les comptes 2008 de l'agriculture normande</b>	<b>32</b>
Les comptes de l'Agriculture en Normandie	33
Comptes départementaux : méthode	33
Chiffres clefs 2008	33
Les productions végétales	33
Les productions animales	34
Les productions secondaires	36
Les consommations intermédiaires	36
Conclusion	37

Les comptes par systèmes	38
Introduction	38
Les principaux systèmes présentés	38
Les résultats structurels	38
L'évolution des résultats économiques	39
Débat	41
<b>Projet de SDAGE : consultation des agriculteurs normands et avis de la CRAN</b>	<b>42</b>
Débat	46
<b>Intervention de M. Yves GEFROY</b>	<b>48</b>
<b>Questions diverses</b>	<b>50</b>
Désignations	51
IRQUA-Normandie	51
CREA BN (Comité Régional de l'Enseignement Agricole)	51
Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire de Basse-Normandie	51
<b>Annexes</b>	<b>52</b>
Délibération relative au SDAGE Loire-Bretagne	53
Délibération relative au SDAGE Seine-Normandie	54

Le lundi 30 mars 2009, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie s'est réunie, en Session, à Caen.

Ouverture de la séance à 9 h 45.

## Membres

---

### Présents :

**Calvados :** Dominique CARRE, Daniel COURVAL, Robert DE FORMIGNY, Jean-Yves HEURTIN, Yves LEBAUDY, Michel LEGRAND, Patrice LEPAINTEUR, James LOUVET, Pierre ROLLAND

**Eure :** Antoine CARTENET, Jean-Pierre DELAPORTE, Michel DUPUY, Bernard GERLACH, Emmanuel JOIN-LAMBERT

**Manche :** Rémi BAILHACHE, Josiane BELIARD, Serge DESLANDES, Philippe FAUCON, Eric LECLER, Jacques LEMOIGNE

**Orne :** Régis CHEVALLIER, Jean-Pierre FONTAINE, Daniel GENISSEL, Florent MICHEL, Martine MOULIN, Hervé PERONNE

**Seine-Maritime :** Christian CABIN, Yves CARPENTIER, François FIHUE, François LEGRAS, Didier LHOMMET

**CRPF :** Louis-René DE LESQUEN

Excusés : Jean-Louis BELLOCHE, Raymond BRETON, Eric DECHAUFOUR, Fabienne FERREY, Pascal FERREY, Joël LAUMAILLE, Didier LEFEBVRE, Pascal LHEUREUX, Michel MERIENNE

Absents : Eric AVENEL, Olivier BOREL, Georges DE CHEZELLES, Bernard GUILLARD, Guy JACOB, Marcel JEANNE, Arnold PUECH D'ALISSAC, Jean-Noël VANDEVIVERE

## Membres associés

---

Présents : Jean-Pierre CARNET, Loïc DUCLOUE, Jean-Luc DUVAL, Bruno LANGEVIN

Excusé : François DUMOUCHEL

## Autres participants

---

### Présents :

M. Didier ALLEAUME	Président du CER France Normandie
M. Jérôme AUCKENTHALER	Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime
Mme Claire AUDUSSEAU	Responsable Communication à la CRAN
M. David BIORÉ	Chef des services financiers à la CRAN
Mme Evelyne BLANDIN	DRAAF Basse-Normandie
Mme Odile BOBENRIETHER	DRAAF de Haute-Normandie
M. Bruno CHARUEL	Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Orne
M. Jacques CHEVALIER	Directeur de la Chambre d'Agriculture de Normandie
M. Gérard COMMEAUX	Directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Eure
Melle Gwenaëlle GAIN	Chef de service "Elevage" à la CRAN
M. Yves GEFFROY	DRAAF de Basse-Normandie
Mme Sophie HAMON-LE GUYADER	Chef de service "Economie Développement Territoires" à la CRAN
M. Michel LAFONT	Agro-économiste Chambre d'Agriculture de Normandie
M. Pascal LOMBEZZI	Service Statistiques DRAAF Basse-Normandie
Mme Isabelle MEUNIER	Région Basse-Normandie
M. Mathieu PERAUD	Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Manche
Mme Elisabeth PIRAT	Directrice de la Chambre d'Agriculture du Calvados

M. Joël REBILLARD  
Mme Martine THEAULT  
M. Serge TURPIN

Délégué Régional de la FRSEA de Basse-Normandie  
Chef du service Médias Interactifs à la CRAN  
Président de la Chambre de Métiers du Calvados

**Excusés :**

M. François BERGES  
M. Rémi CARON  
Melle Emilie CHERON  
M. Jean-Pascal COGEZ  
M. Jean-Pierre CONRAUD  
M. Georges CORNIER  
Mme Anne CORNILLE-DUTREMEE  
Mme Sandrine COUILLANDEAU  
M. Maurice DROULIN  
M. Christian HERAIL  
Mme Frédérique HEURGUIER  
M. Pascal LE DOLEDEC  
M. Alain LEFEBVRE  
M. Bruno LEFEBVRE  
M. Christian LEYRIT  
M. Laurent LOGIOU  
M. Rémy SUEUR

Trésorier Payeur Général de Basse-Normandie  
Préfet de la Région Haute-Normandie  
Chargée de mission Chambre d'Agriculture de Normandie  
Directeur Général des Services de la Région Haute-Normandie  
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Basse-Normandie  
Président de la CRCI de Basse-Normandie  
Jeunes Agriculteurs de Normandie  
Région Basse-Normandie, représentée par I. Meunier  
Président du CESR de Basse-Normandie  
Président de la CRCI de Haute-Normandie  
Vice-Présidente de la Région Basse-Normandie  
Président du Comité Cidricole Normand  
Responsable de l'antenne haut-normande de la CRAN  
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Haute-Normandie  
Préfet de la Région Basse-Normandie, représenté par Y. Geffroy  
Vice-Président de la Région Haute-Normandie  
Directeur Général des Services de la Région Basse-Normandie

## **Invités pour la partie "Emploi"**

---

Melle Céline ATTAGNANT  
M. Rémy BRÉFORT  
Mme Françoise CHARDINE  
M. Claude COCHONNEAU  
Mme Fabienne RATIER  
Mme Annie ROSSI  
M. Denis THIBERGE

Chargée de mission Chambre d'Agriculture de Normandie  
DRTEFP Basse-Normandie  
Présidente de l'AREFA  
Président CRA Pays de Loire  
Conseillère formation Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime  
Région Basse-Normandie  
Chargé de mission Chambre d'Agriculture de Normandie

# **Introduction par Daniel GENISSEL**

Le Président Daniel GENISSEL ouvre la session. Il liste les présents et excusés, puis remercie les participants et la presse pour leur présence.

Il rappelle que le procès-verbal de la dernière session a été envoyé par courrier aux membres.

**| La Session adopte à l'unanimité le procès-verbal de la session du 28 novembre 2008.**

M. Daniel GENISSEL félicite ensuite Mme Martine MOULIN (61), promue Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Daniel GENISSEL annonce l'ordre du jour :

- Comptes financiers et rapport d'activité 2008 de la CRAN
- Points d'actualité
- L'attractivité des métiers agricoles et l'emploi en agriculture, un enjeu pour demain
- Les comptes 2008 de l'agriculture normande
- Projet de SDAGE : consultation des agriculteurs normands et avis de la CRAN
- Questions diverses

# **Comptes financiers et rapport d'activité 2008**

M. Jacques CHEVALIER présente les comptes financiers 2008 de la CRAN, en rapport avec les actions menées. Le bilan d'activité au dossier est présenté selon les 3 grands items du projet agricole stratégique régional :

- La performance économique
- L'attractivité des métiers de l'agriculture
- L'agriculture, acteur dynamique des territoires

Sont également rappelés les 5 chantiers stratégiques prioritaires :

- Mettre en œuvre un dispositif recherche/innovation "agriculture normande"
- Favoriser l'adaptation des actifs agricoles aux mutations économiques et promouvoir l'attractivité des métiers de l'agriculture
- Renforcer une politique "élevage durable" en Normandie
- Développer l'offre "agriculture biologique" en Normandie
- Créer les conditions de la réussite de la production cidricole normande

2008 est la première année du budget unique ; c'est aussi la première année avec l'intégration du SERDA.

### Opérations de fonctionnement

Toutes missions et programmes :

■ Recettes :	6 921 109,65 €	}	Résultat : + 2 996,40 €
■ Dépenses :	6 918 113,25 €		

### Opérations d'investissement

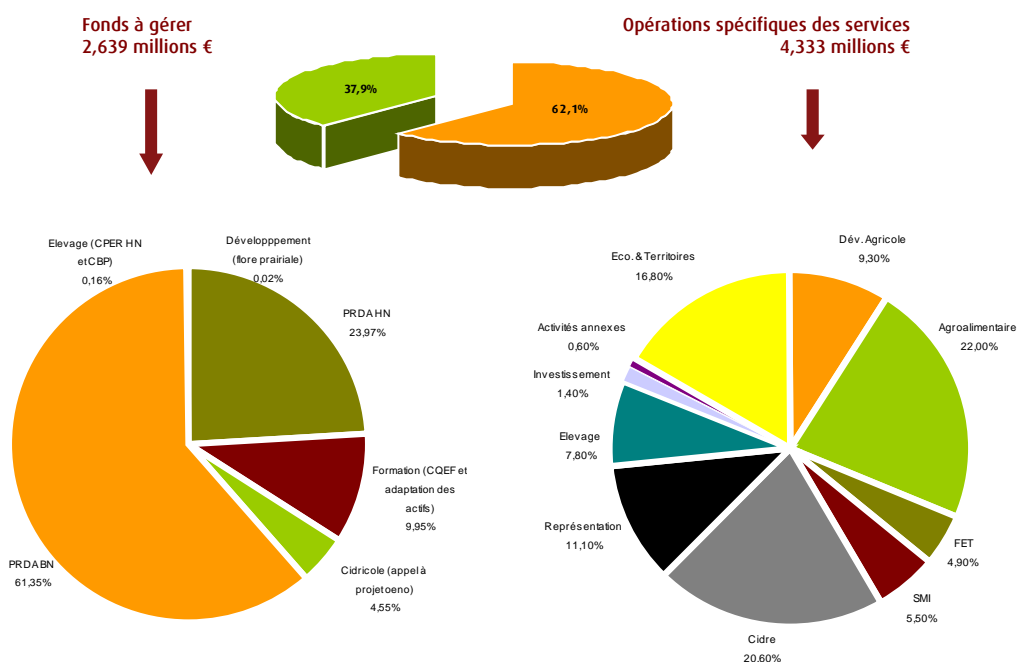
Toutes missions et programmes :

■ Recettes :	68 843,92 €	}	Résultat : + 14 061,20 €
■ Dépenses :	54 782,72 €		

D'où une évolution consolidée du fonds de roulement de + 17 057,60 €.

Après rectification des écritures de remboursement partiel de l'avance faite en 2002 au GIE Restauprise (32 465 € sur une avance de 70 294,24 €), à déduire du fonds de roulement, l'évolution du fonds de roulement est de - **15 407,40 €**.

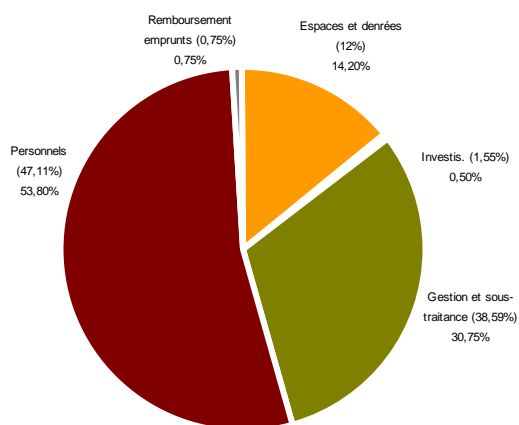
### 6,972 millions € (dépenses nettes)



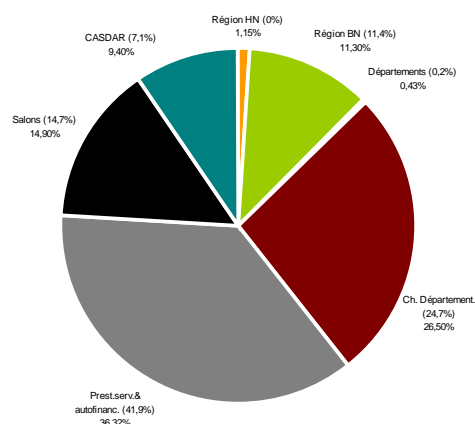
## Fonctionnement et investissement hors transit

Augmentation du fonds de roulement : + 17 057,60 €

Dépenses : 4,333 millions €



Recettes : 4,350 millions €



### Opérations de fonctionnement

- Recettes : 4 281 724 € Evolution 2007/2008 : + 6,1 %
- Dépenses : 4 278 728 € Evolution 2007/2008 : + 5,4 % Résultat (excédent FDR) : 2 996 €

### Autres opérations

- Recettes : Amortissements : 68 739 €
- Dépenses : Emprunts : 32 511 € Investissements 22 272 € Résultat (excédent FDR) : 14 061 €

## Mission Représentation

Recettes : 482 K€

Dépenses : 482 K€

Résultat équilibré

Faits majeurs :

- Déploiement de l'antenne haut-normande
- Lancement des chantiers stratégiques de la mandature

## Mission Intervention

### 1. Programme Economie et Territoires

Recettes : 647 K€

Dépenses : 729 K€

Résultat ↘ - 81 865,54 €

Faits majeurs :

- Activité prospective/PAC + études
- Suivi de la politique eau et du Grenelle
- Lancement chantier agriculture biologique
- Organisation du réseau énergie

Indicateurs :


- 4 études
- 150 participants aux Rencontres régionales Agritourisme

## 2. Programme Développement Agricole

---

Recettes : 425 K€

Dépenses : 402 K€

Résultat  + 23 446,65 €

Faits majeurs :

- Lancement chantier recherche et innovation
- PRDA normand 2009
- Mise en place CPER/FEADER
- Prairiales / Journées maïs / Fiches érosion

Indicateurs :

- Réussite colloque Prairiales Robillard/300 participants
- Bouclage projet herbe CASDAR

## 3. Programme Élevage

---

Recettes : 343 K€

Dépenses : 340 K€

Résultat  + 3 404,54 €

Faits majeurs :

- Mise en oeuvre CPER filières animales
- Lancement chantier élevage
- Réseau de références cheval
- Partenariat OCP/CDA

Indicateurs :


- Nouvelles actions CPER lancées
- 30 fermes suivies en réseau cheval

## 4. Programme Médias Interactifs

---

Recettes : 243 K€

Dépenses : 238 K€

Résultat  + 5 096,41 €

Faits majeurs :

- Déploiement services web "Mes p@rcelles"
- Poursuite de la mise en commun des moyens informatiques et mutualisation internet
- Participation SPACE et RSI
- Equipement visio-conférence

Indicateurs :


- 870 agriculteurs abonnés à Mes p@rcelles (31/12/08)

## 5. Programme Agroalimentaire

---

Recettes : 941 K€

Dépenses : 956 K€

Résultat  - 14 649,67 €

Faits majeurs :

- Lancement Normandy Gourmet International
- Concours innovation agroalimentaire
- Forum Auchan / Convention Carrefour
- La Normandie au SIAL et à Expo Québec

Indicateurs :

- 108 entreprises agroalimentaires bénéficiaires
- 229 opportunités commerciales offertes

## 6. Programme Arbo-cidricole

---

Recettes : 830 K€

Dépenses : 892 K€

Résultat ▼ - 61 269,88 €

Faits majeurs :

- Lancement chantier cidricole (audit)
- Déploiement appel à projet cidre
- Réussite de la St Jean des Cidres
- Consolidation du Comité Cidricole Normand
- Mise en œuvre actions CPER

Indicateurs :

- 401 producteurs suivis en appui technique
- Evolution vers un service cidricole (SVPC) à 5 départements

## 7. Programme Formation-Emploi-Travail

---

Recettes : 227 K€

Dépenses : 212 K€

Résultat ↗ + 15 512,23 €

Faits majeurs :

- Mise en place nouveaux dispositifs EDEC/CQEF
- Poursuite du projet FOAD
- Refonte de l'outil prospectif "Emploi et formation"
- Réflexion vers plus de mutualisation entre les 6 Chambres au niveau formation

Indicateurs :

- Réalisation étude cadrage EDEC
- Bouclage modules FOAD cidricoles

## 8. Programme Activités annexes

---

Recettes : 140 K€

Dépenses : 27 K€

Résultat ↗ + 113 321,39 €

Faits majeurs :

- Augmentation des produits financiers
- Hausse des prestations sur l'agropôle

# Evolution des dépenses : 4,278 M€

(fonctionnement et hors transit)

Les prévisions inscrites au BM 2008 réalisées à 91,3 % :

- Frais de personnel : - 4,6 %
- Frais de gestion : - 18,3 %
- Salons : - 0,9 %
- Prestations de services : - 25,39 %

Les réalisations 2008 sont en augmentation de 5,4 % par rapport aux réalisations de 2007 :

- Frais de personnel : + 17,9 %
- Frais de gestion : - 16,9 %
- Espaces et services pour promotions : + 23,5 %

## Evolution des recettes : 4,281 M€

(fonctionnement et hors transit)

Les prévisions inscrites au BM 2008 réalisées à 92,2% :

■ Prestations de services :	- 12,9 %
■ CASDAR :	+ 2,6 %
■ Recettes provenant des Régions :	- 21,9 %
■ Foires et salons :	+ 0,6 %
■ Fonds européens :	- 37,9 %
■ Produits financiers :	+ 41,2 %

Les réalisations 2008 sont en augmentation de 6,1 % par rapport aux réalisations de 2007 :

■ Prestations de services :	- 10,8 %
■ CASDAR :	+ 43,6 %
■ Salons :	+ 9,7 %
■ Régions :	+ 17,4 %
■ Chambres Départementales :	+ 15,5 %

## Opérations d'investissement

	Budget	Réalisé	Ecart
Opérations courantes	24 000	22 272,40	- 1 727,60
Remboursement emprunts	32 511	32 510,32	- 0,68
<b>TOTAL</b>	<b>56 511</b>	<b>54 782,72</b>	<b>- 1 728,28</b>

## Fonds de roulement

= 3,38 mois de dépenses courantes en 2008

Année	Fonds de roulement (consolidé)
2002	912 403,01
2003	1 018 159,93
2004	1 113 687,12
2005	1 224 235,87
2006	1 251 152,96
2007	1 219 850,01
2008	1 204 442,61

M. Daniel GENISSEL conclut sur ce budget qui s'équilibre mieux que prévu aux budgets primitif et modificatif, puis ouvre le débat.

## Débat

M. Jean-Luc DUVAL revient sur le déficit de 61 000 € du programme arbo-cidricole. Il s'inquiète du désengagement financier progressif de la Région Basse-Normandie dans le secteur cidricole, notamment sur l'animation, et par le plafonnement des coûts. C'est d'autant plus dommage que ce secteur connaît actuellement une dynamique positive, en particulier dans le rapprochement des 2 régions normandes.

La politique qualité (nouvelles réglementations) entraînera par ailleurs des dépenses très importantes, particulièrement par la mise en place d'un organisme de gestion des AOC normandes. Il suggère que la profession travaille à une baisse des coûts, par la diminution de la pression du cahier des charges et du plan de contrôle.

M. Emmanuel JOIN-LAMBERT regrette que la Région Haute-Normandie n'investisse pas dans le secteur cidricole, malgré les retombées en termes de développement et de valeur ajoutée.

Il se félicite par ailleurs du rapprochement des 6 Chambres de Normandie, et de la richesse ainsi apportée.

La CRAN doit être source de valeur ajoutée pour les départements. Il importe donc de toujours évaluer les retombées avant d'engager une nouvelle action.

### **Sur proposition du Président Daniel GENISSEL,**

#### **▪ Les comptes financiers 2008 (sections fonctionnement et capital)**

#### **▪ Et la délibération portant :**

- au crédit du compte "réserves facultatives" la somme de 2 996,40 € au titre de 2008,
- au débit du compte "réserves facultatives" la somme de 32 465 € (écritures de régularisation des remboursements faits par le GIE Restauprise de 2002 à 2007),

**sont adoptés à l'unanimité.**

Enfin, M. Daniel GENISSEL remercie les agents de la CRAN pour leur travail.

# Points d'actualité

M. Daniel GENISSEL évoque ensuite les différents sujets de l'actualité agricole.

### **Economie et politique**

Dans le cadre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune, le Conseil Européen des Ministres du 20 novembre 2008 a décidé de fortement réduire les outils de gestion et d'intervention (jachère, quotas laitiers...) et de mettre en place une "boîte à outils", qui permet, au-delà de la modulation décidée pour l'ensemble des pays européens, des rééquilibrages entre régions ou productions par des aides directes.

Le 23 février 2009, dans le cadre du Conseil Supérieur de l'Orientation, le Ministre français de l'Agriculture a annoncé les choix faits sur le territoire national (articles 63 et 68) :

- Rééquilibrage en faveur des systèmes herbagers, ovins, agriculture biologique,
- Fonds dédiés à des dispositifs de gestion des risques.

La Haute-Normandie sera contributrice dans ce système, tandis que la situation est plus équilibrée en Basse-Normandie :

- ▶ - 15 % d'aides en moins à terme pour les systèmes spécialisés céréales,
- ▶ + 2 à 3 % pour les systèmes viande ou laitiers fortement herbagers,
- ▶ +15 à 20 % pour les systèmes ovins,
- ▶ Les haras, s'ils peuvent bénéficier du complément DPU herbe, pourraient être les mieux lotis.

Reste l'incertitude quant à l'évolution du deuxième pilier (PHAE : Prime Herbagère Agro-Environnementale).

La session de l'APCA a voté la semaine précédente une délibération soulignant le manque de progressivité de ces décisions, qui vont placer certaines exploitations en situation délicate. Cette délibération exprime aussi le souhait de poursuivre de façon graduelle et adaptée les rééquilibrages dans les zones intermédiaires (dont les rendements moyens sont inférieurs à la moyenne nationale).

La profession doit assurer une véritable gestion économique des productions agricoles et veiller à leur adéquation aux marchés.

Dans le contexte actuel de crise, on constate un tassement de la consommation agroalimentaire. La rémunération des matières premières agricoles est fortement à la peine, car elle joue malheureusement souvent le rôle de variable d'ajustement.

La loi suite au Grenelle 2 sera votée prochainement, et amènera de nouvelles contraintes (phytosanitaires...) ayant un impact sur les productions agricoles.

### **Manifestations agricoles**

M. Daniel GENISSEL note la réussite du Salon International de l'Agriculture à Paris, avec un pôle normand représentatif et une bonne fréquentation du public.

### **Au niveau de l'activité des Chambres d'Agriculture**

M. Daniel GENISSEL indique qu'un travail de concertation, piloté par la CRAN, est en cours sur la mise en place d'un réseau d'épidémiologie-surveillance par filières sur un périmètre normand, suite au transfert de cette compétence de l'administration à la profession agricole.

S'est tenu à Beaune, en février, un séminaire de toutes les Chambres d'Agriculture sur le projet baptisé "Terres d'avenir". La Normandie, déjà engagée dans la mutualisation de nombreuses actions, continue à travailler en ce sens. A cet effet, le Comité Directeur de la CRAN se réunira en séminaire à la mi-mai ; sera également organisée une rencontre des élus des Bureaux et des équipes de direction des 6 Chambres de Normandie, le 3 juillet.

Enfin, une session dédiée, élargie aux Chambres Départementales d'Agriculture, pour permettre une appropriation par tous de cette organisation, se tiendra le 21 septembre 2009.

Dans le cadre de cette évolution régionale, le Bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie a décidé de publier une lettre trimestrielle de la CRAN, intitulée "**Terres normandes**" ; le premier numéro de cette publication figure au dossier remis aux participants de la session.

M. Jacques CHEVALIER indique que cette lettre a été présentée selon la nouvelle charte graphique du réseau des Chambres d'Agriculture de Normandie, avec l'objectif d'une homogénéité dans la présentation des différents documents produits par le réseau.

## Débat

M. François FIHUE revient sur la réforme actuelle de la PAC, qui représente un très grand danger, car elle amène les agriculteurs à se diviser.

On sent une dynamique forte au niveau de la Normandie ; cependant les exigences environnementales actuelles sont incompatibles avec les problèmes économiques actuels. On a atteint la limite du tolérable.

M. Emmanuel JOIN-LAMBERT craint que cette réforme ne génère beaucoup de déception. Halte à l'augmentation des charges, à l'alourdissement des contraintes, se traduisant par une perte des revenus pour les agriculteurs.

M. Michel LEGRAND rejoint les deux positions qui viennent d'être exprimées. Lors des Assises de l'agriculture, la profession agricole avait souhaité bénéficier d'aides adaptées aux marchés. Il avait été répondu que c'était trop complexe à mettre en œuvre. Pourtant, les Etats-Unis appliquent un système de ce type aujourd'hui.

La réforme annoncée par le Ministre est complètement déconnectée de la réalité du marché. M. Michel LEGRAND milite pour l'agriculture biologique. Cependant, on ne nourrira pas la planète avec l'agriculture biologique : une agriculture productive a aussi sa place.

M. Eric LECLER fait mention d'un communiqué de presse de l'Agence de l'Eau, demandant un retour des éleveurs pour une date à laquelle ils n'ont pas encore reçu les éléments de calcul de leur redevance.

M. Serge DESLANDES explique qu'effectivement, à cause d'un problème informatique, les documents ne sont pas arrivés dans les exploitations. Le communiqué avait pour objectif de rappeler la loi ; celle-ci sera appliquée avec discernement : les agriculteurs disposeront donc de 6 semaines à partir de la réception de leur déclaration pour la retourner. Il précise enfin que la redevance élevage n'est pas une nouvelle mesure. Il ne faut donc pas faire l'amalgame avec le SDAGE.

Selon M. Loïc DUCLOUÉ, le budget européen pour l'agriculture ne sera pas plus important malgré le contexte économique difficile. Le choix du gouvernement français a été de proposer un rééquilibrage pour des secteurs qui ont été jusqu'à présent les parents pauvres du développement agricole. Il pense que c'est justement le moment de faire la réforme, contrairement à ce qui a été exprimé auparavant. On observe par exemple une forte demande de produits bio par les consommateurs, alors que la production française ne suffit pas. Ces prélèvements fourniront donc les moyens pour encourager la production biologique. L'agriculture biologique ne nourrira peut-être pas la planète ; elle peut toutefois déjà alimenter ce marché en forte évolution.

M. Régis CHEVALLIER rappelle que les orientations retenues par le Ministre avaient été validées par la profession agricole. Ce qui importe maintenant, est de mettre en place des outils de soutien et de régulation des marchés. L'année prochaine, vont débiter les négociations budgétaires sur la PAC ; la France devra justifier le maintien du montant des aides qu'elle perçoit pour l'agriculture française. En outre, il serait souhaitable que la profession agricole étudie la restructuration de ses organisations économiques. Enfin, il rejoint la position selon laquelle ce n'est pas le moment d'imposer des contraintes supplémentaires aux agriculteurs.

# **L'attractivité des métiers agricoles et l'emploi en agriculture, un enjeu pour demain**

M. Daniel GENISSEL salue la présence des invités sur cette partie emploi de la session :

- M. Rémy BREFORT (DRTEFP BN),
- M. Françoise CHARDINE (Présidente de l'AREFA Basse-Normandie),
- M. Claude COCHONNEAU (Président de la CRA Pays de Loire, qui a mené une opération novatrice sur les métiers et l'emploi, et Président de la Commission Emploi de la FNSEA).

M. Daniel GENISSEL rappelle l'importance du renouvellement des générations, de l'incitation à l'installation. Cette thématique a d'ailleurs fait la Une du dernier SIA Paris. Selon un baromètre récent de l'agriculture BVA, plus de 2 Français sur 3 déclarent n'avoir jamais envisagé travailler dans les secteurs du monde agricole. Parmi ceux envisagés, l'agriculture et l'agroéquipement sont les moins attractifs, l'agroalimentaire, les services en milieu rural et le secteur paysager ayant une meilleure image.

Une campagne de communication sur la promotion de l'emploi agricole a d'ailleurs été réalisée par la FNSEA.

*Un film de quelques minutes (réalisé par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime), micro-trottoir sur l'emploi en agriculture, est projeté en ouverture.*

## Chiffres-clés et tendances en Normandie

Mme Sophie HAMON-LE GUYADER et M. Bruno LANGEVIN présentent les chiffres et tendances de l'emploi agricole en Normandie.

### Le panorama normand

#### L'économie agricole et forestière en Normandie

- 63 000 salariés
- 12 500 employeurs de main d'œuvre
- 33 000 entreprises agricoles et forestières
- 12 500 élèves et apprentis dans l'enseignement agricole

#### Les emplois induits par l'agriculture

	Effectifs (en ETP)
Exploitations agricoles	44 447
Amont	7 724
Aval	27 281
Services	8 080
Organismes professionnels et administrations	2 439
Secret statistique	767
Total	90 737

(pour 1 actif agricole environ 1 emploi induit)

### Les entreprises agricoles et agroalimentaires

#### De nouveaux agriculteurs à recruter

- 55 % ont plus de 50 ans et 1/4 des exploitants ont plus de 60 ans
- 433 aidées / 660 installations recensées MSA
- 30 % de femmes (contre 26 % en France)

## Le poids de l'agroalimentaire

- 254 établissements (60 % ont + de 20 salariés)
- 36 500 emplois, 15 % des emplois salariés industriels normands

## **Les salariés dans le monde agricole et para-agricole**

---

### Des effectifs normands en augmentation

- 63 000 salariés
- 60 % à la production
- 40 % pour le para-agricole

### 40 000 ETP en Normandie en 2007

- Un effectif en augmentation depuis 2000
- + 3,5 % pour le secteur de la production et des travaux agricoles, soit + 25 % depuis 1999

## **Les métiers en tension**

---

NB : le taux de tension du marché de l'emploi correspond au ratio du nombre d'offres sur le nombre de demandeurs d'emploi. Au sens retenu par la DRTEFP, les métiers en tension ont, entre autres critères, un taux de tension supérieur à 0,90.

- Maraîcher/horticulteur...
- Métiers d'élevage et plus particulièrement les ateliers spécialisés : éleveur production laitière, éleveur hors-sol...
- Sylviculteur/bûcheron
- Aide agricole saisonnier
- Mécanicien d'engins et de chantiers
- Aquaculteur

## **Filières de formation**

---

### 12 500 élèves

- 10 000 élèves en formation scolaire
- 2 500 élèves en apprentissage

### Une diversification au détriment de la production agricole

- A la rentrée 2008/2009, 25,5 classes ont été fermées au national, dont 22,5 en production agricole
- 40 % des élèves en filière générale
- 25 % en filière service
- 16 % en production agricole
- 10 % en aménagement

### L'emploi en agriculture... Un chantier pour demain

- Favoriser l'attractivité des métiers agricoles
- Promouvoir la formation initiale agricole
- Valoriser le potentiel des salariés en recherche d'emploi
- Développer la dimension de "manager" pour les chefs d'exploitations

M. Bruno LANGEVIN souligne que depuis 2005, on a plus d'offres d'emploi que de demandeurs d'emploi.

# Témoignage de la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime : insertion par l'économie dans le secteur agricole

Mme Fabienne RATIER, conseillère formation à la Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime, présente cette action menée à titre expérimental sur 2008/2009.

## Contexte et projet

### Problématique

- Un manque de main d'œuvre dans le secteur agricole
- Des allocataires de minima sociaux en recherche d'emploi

### Objectif

- Favoriser l'insertion d'allocataires de minima sociaux dans les métiers en tension du secteur agricole

## Mise en place du projet

### Partenariat quadripartite

- Département
- Chambre d'agriculture
- MSA
- ASAVPA

### Méthodologie

- Présentation du projet aux acteurs de l'insertion
- Parcours de mobilisation des allocataires
  - Entretien individuel : présentation des métiers de l'agriculture
  - Bilan médico-professionnel
- Élaboration du projet professionnel
- Intégration dans une formation "insertion"

## Élaboration de fiches "métier"

*L'agriculture recrute...*

### CONDUCTEUR DE MACHINES AGRICOLES

Assurer la conduite d'engins agricoles pour la réalisation de travaux agricoles

Déchaumage, labour, préparation du sol avant culture...

Semis et plantation

Entretien et protection de la culture (désherbage, binage, fertilisation, traitement...)

Récolte et acheminement des produits (moisson, ensilage, arrachage du lin, betteraves...)

Préparer son intervention

Régler, préparer et utiliser le matériel dans le respect des règles de sécurité

Assurer la maintenance du matériel

Nettoyage, réglage, graissage, vidange et remisage des engins et des équipements

Photo : Chambre Régionale de la Seine-Maritime, DRISAFA, B. Lebrasseur

### Missions

Conduire des machines agricoles dans l'objectif d'assurer les travaux culturaux demandés par l'exploitant agricole et entretenir le matériel

### CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail seul ou en équipe en fonction des entreprises sous la responsabilité du chef d'entreprise
- Utilisation de matériel de haute technicité (ordinateur de bord...)
- Travail sur un large secteur géographique
- Horaires et rythme d'activité variables en fonction des saisons

### RÉMUNÉRATION

De 1050 € à 1245 € net par mois pour 35 heures

Minimum au 1er juillet 2008 selon la convention collective

La progression salariale peut être rapide si l'agent fait preuve de motivation et de compétence.

### ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

- Responsable de la gestion d'un parc de matériels
- Démonstrateur, vendeur ou représentant en matériel
- Chef d'exploitation agricole

### COMPÉTENCES REQUISES

- Aimer la mécanique
- Être apte à la conduite de gros engins
- Savoir organiser son travail dans le respect des délais
- Être consciencieux et soucieux de la satisfaction du client
- Être capable de faire face à l'imprévu, d'analyser un problème et de prendre des décisions rapidement
- Être calme
- Accepter les rythmes et les contraintes de la nature
- Savoir respecter les règles de sécurité

### FORMATIONS

- Aucune qualification particulière n'est exigée à condition d'être motivé pour acquérir les compétences nécessaires
- Possibilité de formation continue ou par apprentissage
- CAPA, BEPA, bac pro, BTA, BPA, BTS, CQP
- Permis B apprécié
- Les plus :
  - savoir conduire des engins agricoles
  - avoir des connaissances en mécanique et/ou agronomie

Pour tous renseignements complémentaires sur les métiers de l'agriculture, contacter :

Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime  
02 35 52 47 78

GRASAVPA  
02 35 58 74 22

## **Formations "insertion"**

---

### **6 formations non diplômantes**

- 20/22 semaines sur le 1er semestre 2009
- Acquisition de savoir-faire
- Principalement en situation (stage chez des employeurs potentiels)

### **Pour 8 métiers**

- Agent en polyculture élevage
- Conducteur d'engins agricoles
- Agent en maraîchage ou espaces verts
- Agent en exploitation équestre
- Agent en sylviculture ou bûcheron
- Agent en mareyage

## **Bilan de l'action**

---

### **Recensement (sept./oct. 08)**

- 77 allocataires ciblés

### **Parcours de mobilisation (nov./déc. 08)**

- 55 entretiens réalisés
  - 47 personnes intéressées pour un des métiers présentés
  - 42 personnes intéressées par une formation
  - 31 personnes inscrites pour le bilan médico-professionnel

### **Intégration dans une formation "insertion" (janv. 09)**

- 27 personnes prêtes à aller en formation
- 3 formations ouvertes concernant 20 personnes

### **Point étape sur les formations "insertion" (mars 09)**

- 11 personnes réparties dans 2 formations

## **Témoignage de la Chambre d'Agriculture de l'Orne : une formation, un emploi**

M. Bruno CHARUEL, directeur de la Chambre d'Agriculture de l'Orne, présente l'action conduite dans ce département.

## **Le contexte de l'emploi en agriculture dans l'Orne**

---

### **Une augmentation de la taille des exploitations**

- 43 ha en 1980
- 92 ha en 2008

### **Un besoin croissant de salariés**

- 350 offres / an

## Moins de jeunes dans les formations agricoles

- - 13 % d'effectif entre 2004 et 2007

## 30 % des offres d'emploi non satisfaites

- Déficit de 75 postes par an

## **Les problèmes de l'employeur**

---

- Difficulté de trouver un salarié qualifié
- Des salariés diplômés mais pas toujours "pratiques"
- La peur d'embaucher un salarié sans connaître ses capacités, ses compétences et son autonomie dans le travail
- Recherche d'appuis et d'assistance administrative, voire juridique pour réussir sa mission d'employeur

## **Le dispositif "Une formation, un emploi"**

---

### Les objectifs

- Former des salariés opérationnels
- Être attractif en garantissant un emploi
- Conduire une période d'essai avant un CDI entre employeur et son futur salarié

### Les moyens

- La Chambre d'Agriculture décide avec la Fédération Départementale des Maisons Familiales la mise en place d'une formation-emploi et la recherche de partenaires :
  - Formation en alternance centre de formation/exploitation agricole
  - Emploi en CDD de 6 mois à l'issue de la formation. Le stagiaire devient salarié

## **Les partenaires et leurs missions**

---

- La Chambre d'Agriculture de l'Orne : coordination et recherche des employeurs
- La Fédération Départementale des Maisons Familiales Rurales de l'Orne : formation des stagiaires-futurs salariés en alternance
- La Région Basse-Normandie : financement
- Le Pôle-Emploi (anciennement ASSEDIC-ANPE) : financement
- Les autres structures d'emploi : recherche de stagiaires
- Les structures professionnelles agricoles : en charge de la promotion des métiers
- Les entreprises agricoles (employeurs) : former et garder un salarié en adéquation avec son entreprise

## **L'organisation du dispositif**

---

- Identifier des agriculteurs offreurs d'emploi par la Chambre d'Agriculture avec le service Agri-Emploi et avec l'aide des structures professionnelles (70 identifiés)
- Recrutement des stagiaires (par des informations collectives et des entretiens individuels) avec :
  - Le Pôle Emploi (reconversion)
  - La C.F.T.A. de la Ferté Macé
  - La Chambre d'Agriculture
- Formation assurée par le C.F.T.A. de la Ferté Macé
- Mise en place des binômes employeurs-stagiaires par la Chambre d'Agriculture et le C.F.T.A.

## Le résultat

---

- 12 stagiaires recrutés (sur un effectif de 52 candidats reçus)
- 12 exploitations agricoles positionnées pour assurer la formation et l'employabilité du futur agent technique
- Formation débutée le 23 février 2009 : mi-temps au C.F.T.A. et mi-temps sur l'exploitation agricole
- Quelques soucis au démarrage :
  - Des difficultés de mobilité des stagiaires (distance entre C.F.T.A., employeurs et stagiaires à gérer)
  - Un relationnel employeur-stagiaire à construire
  - Des compétences de "formateur" à acquérir pour les employeurs

## Prospectives

---

- Satisfaction des agriculteurs dans le dispositif "une formation-un emploi" :
  - Par le suivi et l'accompagnement des employeurs et des agents techniques en stage
  - Par une véritable création de binôme "employeur-agent technique" adapté à l'exploitation
  - Par une communication permettant de donner l'envie à d'autres candidats de venir dans ce dispositif
- Une nouvelle formation d'agents polyvalents en agriculture à organiser

## Intervention de M. Claude COCHONNEAU

Après la présentation très concrète de ces 2 dispositifs emploi en Normandie, M. Daniel GENISSEL donne la parole à M. Claude COCHONNEAU, qui va s'exprimer sur les actions menées au niveau national et dans sa région.

M. Claude COCHONNEAU souligne que la prudence est de mise lorsqu'on aborde le sujet de l'emploi agricole ; en effet, il convient au préalable de bien distinguer les deux aspects suivants :

- l'évolution des métiers et la difficulté de recruter des actifs agricoles (exploitants et salariés),
- le dialogue social.

Il existe un collège "salariés" au sein des Chambres d'Agriculture, tout comme dans les MSA, où il y a aussi un collège "employeurs" ; ce ne sont pour autant pas des lieux de dialogue social.

## Les chiffres essentiels de la production agricole

---

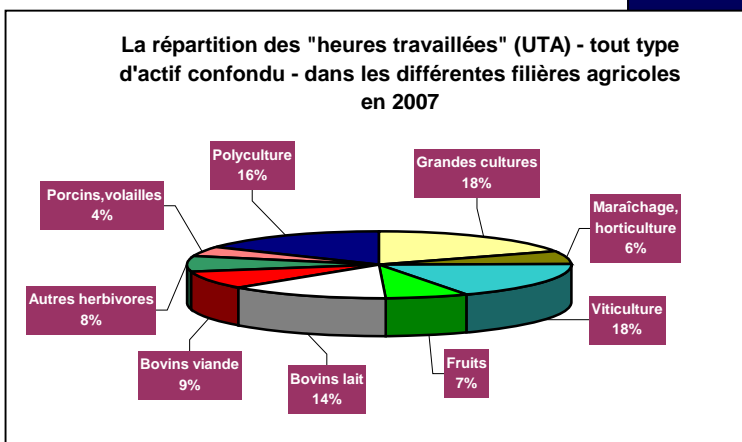
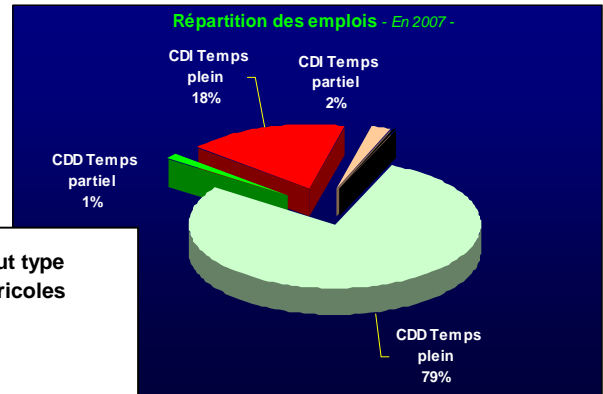
Sources : Agreste, CCMSA - 2007 - France

- 527 500 exploitations agricoles > 335 200 sont professionnelles > 157 700 sont employeurs (soit 47 % de l'ensemble des exploitations professionnelles contre 43 % en 2000) ; les exploitations nouvellement employeurs dans l'année ont été 5 300
- Parmi les employeurs, 61 500 ont des salariés permanents, 131 000 des saisonniers
- Le nombre de salariés dans l'année a été de 1 104 000 pour 1 409 000 contrats différents, partagés entre 253 000 CDI (18 %) et 1 156 000 CDD (82 %). 43 000 CDI ont été signés en 2007, ils représentent 17 % de l'ensemble des CDI en cours
- Ces salariés équivalent au total à 321 000 ETP (Équivalents Temps Plein), soit 586 millions d'heures (dont 5 millions d'heures supplémentaires)
- La masse salariale totale est de 6 170 millions €, soit une moyenne de 10,52 €/heure (11,73 € pour les CDI contre 8,96 € pour les CDD). Les CDI représentent 56 % du nombre d'heures travaillées et 62 % de la masse salariale. Deux tiers des salariés sont rémunérés en dessous de 1,2 Smic
- Les femmes représentent 38 % des salariés, 30 % des heures de travail, et 29 % de la masse salariale. 8 % des hommes en CDI sont à temps partiel contre 25 % des femmes. Elles gagnent en moyenne 10,07 €/h contre 10,71 € pour les hommes ; la différence est sur les CDI (en CDD, elles ont même un meilleur salaire horaire)
- Les salariés cadres représentent 1,3 % des contrats, 3,8 % des heures de travail (ce sont surtout des CDI), et 7,9 % de la masse salariale
- L'âge moyen d'un salarié agricole (saisonnier et permanent confondus) est de 34 ans

- 42 % des salariés employés dans l'année ont travaillé moins de 30 jours et 66 % moins de 4 mois. 19 % ont eu au moins deux contrats (qui cotisent à la MSA)
- 27 500 CDD étaient "particuliers" (essentiellement des contrats d'apprentissage) ; 950 000 contrats ont bénéficié du dispositif "travailleur occasionnel"
- Les exploitations en "nom personnel" et les GAEC (depuis 4 ans) sont les seuls types d'exploitations à voir leur effectif total de salariés (ou heures de travail) diminuer, contrairement aux Earl, Coopératives, Sarl, Groupements d'employeurs...

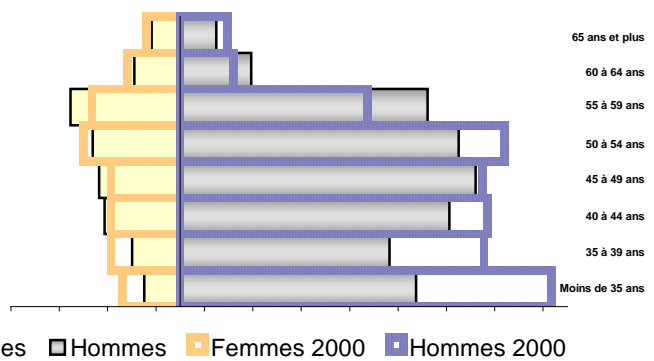
Les saisons influent beaucoup sur le nombre de signatures de nouveaux contrats (pic en septembre).

Le graphique ci-contre illustre le besoin croissant de main d'œuvre (montée en puissance de la polyculture élevage), mais aussi l'incertitude du secteur, qui freine l'embauche en CDI.



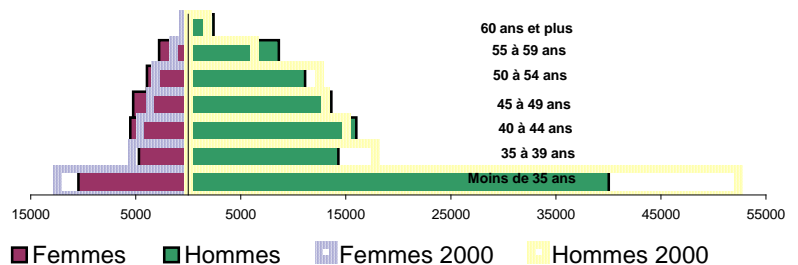
Un vieillissement rapide des exploitants, une difficulté à renouveler la population des jeunes due à la réduction continue du nombre d'exploitations, Pyramide des âges des exploitants et premiers coexploitants en 2007

**Exploitants agricoles :** la proportion des plus de 50 ans est très importante ; le renouvellement n'est pas assuré par l'arrivée des jeunes actifs.



Pyramide des âges des salariés permanents non familiaux en 2007

**Salariés agricoles :** la tranche des moins de 35 ans est très importante.



## En 2007, la Normandie...

L'emploi est croissant en Normandie, que ce soit en terme de contrats, d'heures de travail ou de salariés... C'est l'une des régions françaises où l'emploi agricole se porte le mieux. Seul le nombre d'exploitations diminue, dans la logique naturelle de concentration des exploitations.

	Nombre d'exploitations professionnelles	Exploitations qui emploient	Nombre de salariés	Nombre de CDI	Nombre de CDD	Nombre total d'exploitations
Basse-Normandie	13 847, dont 52 % de producteurs de lait	6 689	24 283	11 738	19 157	24 721
Haute-Normandie	6 756, dont 39 % de grandes cultures	4 066	14 579	7 477	9 854	11 946

## Campagne de communication des Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire

Dans la lignée de la mallette pédagogique "*Sauvez Titan !*", les Chambres d'Agriculture des Pays de la Loire ont lancé début 2009 une campagne de communication "*Avec l'agriculture, la terre nous donne un avenir*", bénéficiant d'un financement de la Région des Pays de Loire de 350 000 €.

Cette campagne médiatique forte (affichage ; abribus ; spots radio ; opérations événementielles à la rencontre du public : street marketing ; objets promotionnels ; site internet ; stand ; flyers...) a pour objectif de valoriser tous les métiers de l'agriculture en leur donnant une image moderne.

Sans le renouvellement des actifs (exploitants et salariés), la production agricole française diminuera. On va devoir aller chercher des actifs en dehors du milieu agricole, ce qui est nouveau.

M. Daniel GENISSEL remercie M. Claude COCHONNEAU pour son intervention et ouvre le débat.

## Débat

M. Yves LEBAUDY pense qu'un travail doit être mené sur la formation des employeurs, notamment dans les relations humaines.

Selon M. Serge DESLANDES, il est important de communiquer sur le fait que l'emploi salarié est une pépinière de futurs chefs d'entreprise, et donner ainsi des perspectives aux salariés. L'agriculture n'est pas le seul secteur d'activité à connaître une pénurie de main d'œuvre : la profession agricole doit donc mieux communiquer que les autres secteurs pour obtenir des résultats.

M. Michel LEGRAND dresse le bilan d'une action de formation aux métiers agricoles menée dans le Calvados, auprès d'un public de demandeurs d'emploi. Cette opération a bien fonctionné quelques années, puis s'est arrêtée faute de candidats : on revient donc au problème de l'attractivité des métiers.

M. Christian CABIN souhaite qu'on revienne sur les raisons pour lesquelles les jeunes quittent l'agriculture.

M. Pierre ROLLAND regrette la baisse des effectifs des ASAVPA, chargées du suivi des salariés de la production agricole, et de leur formation. En effet, les salariés se retrouvent isolés dans les exploitations.

Mme Françoise CHARDINE indique que l'AREFA, qui a pour mission la promotion des métiers, connaît depuis quelques années une demande très forte de la part des collèges et des forums métiers.

L'AREFA vient de réaliser un document recensant les besoins en travail saisonnier pour l'année.

Par ailleurs, il est nécessaire de développer la formation des exploitants dans le secteur des ressources humaines.

M. Claude COCHONNEAU revient sur la formation : les moyens existent ; il faut maintenant les utiliser, sinon ils seront affectés sur d'autres postes.

Quant aux autres secteurs déficitaires en main d'œuvre, il existe une concurrence réelle de l'agriculture avec le BTP.

Il ajoute que les ASAVPA voient leurs moyens diminuer car les structures paritaires sont privilégiées.

M. Bruno LANGEVIN cite les actions menées actuellement dans le cadre de l'EDEC (accord DRTEFP/FRSEA, auquel les syndicats salariés participent) :

- Information sur les possibilités de formation (inciter les salariés à se former et inciter les employeurs à envoyer leurs salariés en formation),
- Audit et diagnostic du management des employeurs et éventuellement proposition d'une formation en vue d'une amélioration.

En outre, chaque année, avec l'aide de la Région Basse-Normandie, la CRAN a un stand sur le forum "Place aux métiers" ; cette année, l'accent a été mis sur les nouvelles technologies.

D'autres actions plus ponctuelles sont également conduites. Globalement, M. Bruno LANGEVIN pense qu'on ne sait pas suffisamment mettre en avant les avantages du métier d'agriculteur.

Pour Mme Josiane BELIARD, les exploitants cédants vont sans doute différer légèrement leur départ du fait de la réglementation sociale. Le renouvellement devra être trouvé ailleurs que dans les exploitations. Elle souligne toutefois la difficulté que les jeunes auront à financer un outil et le foncier. La solution passera par une augmentation de la mise en location de terres par les propriétaires ruraux ; des mesures (meilleure fiscalité, toilettage du statut du fermage, amélioration de la place du propriétaire dans le contrôle des structures) doivent donc les y encourager.

M. Didier ALLEAUME, producteur de fruits, emploie de la main d'œuvre à des moments précis de récolte. Le problème principal est la mobilité de ces salariés, car leurs frais de transport sont parfois importants. Une allocation particulière de déplacement, versée par l'Etat pour ces emplois à durée déterminée, ne peut-elle être mise en place ?

M. Christian CABIN souligne que malgré le niveau de qualification élevé nécessaire pour être salarié en polyculture élevage, les possibilités d'évolution de carrière sont faibles. En outre, les avantages sociaux sont bien inférieurs à ceux d'autres professions. Il regrette également la méconnaissance des métiers agricoles par les professeurs de collège.

Un salarié représente une valeur ajoutée, et non une charge pour l'exploitation.

M. Dominique CARRE insiste sur 3 caractéristiques de l'emploi salarié agricole : 82 % de contrats à durée déterminée, 2 tiers en dessous de 1,2 SMIC, 42 % travaillent moins de 30 jours.

Il note également la difficulté de mise en place des CASC (Comités d'Action Sociale et Culturelle) et des CPHSCT (Commissions Paritaires d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Enfin, un travail du groupe des élus salariés de l'APCA a mis en évidence un des principaux freins à la formation du salarié de la production agricole : sa disponibilité dans l'entreprise.

Selon M. François FIHUE, il ne faut pas banaliser les emplois agricoles, mais au contraire mettre en valeur leurs particularités. Cependant, l'aménagement du temps de travail des salariés pour convenance personnelle (emmener les enfants à l'école...), qui pourrait constituer une de ces particularités, est impossible à mettre concrètement en place, au regard de la législation du travail, qui n'est pas adaptée à l'agriculture.

M. Rémy BREFORT a bien noté que l'attractivité des métiers est au cœur des débats. Le fait que les métiers de l'agriculture soient des métiers qualifiés est effectivement peut-être un message sur lequel il faut insister auprès du public. Il n'y a aucune raison de craindre l'Inspection du Travail. Tous les métiers ne s'exercent effectivement pas dans les mêmes conditions ; cependant la législation laisse une grande part au dialogue social pour des aménagements, notamment en terme de temps de travail. Un certain nombre de dispositions du code du travail a d'ailleurs été replacé dans le code rural.

Le champ du dialogue social n'est sans doute pas encore suffisamment investi. La taille des exploitations ne permet pas une négociation entreprise par entreprise, mais au niveau des conventions collectives.

M. Rémy BREFORT propose l'engagement d'un travail sur ce thème.

M. Claude COCHONNEAU revient sur le nombre de contrats à durée déterminée dans l'emploi salarié agricole, dû au caractère saisonnier de l'activité agricole.

Quant au CPHSCT, il indique qu'un accord santé-sécurité au travail vient d'être signé avec les organisations de salariés. Cet accord prévoit notamment la réactivation des comités départementaux des CPHSCT.

Ensuite, il souligne le rôle des centres de gestion, les mieux placés pour démontrer à l'exploitant l'importance des moyens humains, actuellement traités de manière secondaire dans beaucoup d'entreprises agricoles, où le projet d'entreprise se construit essentiellement au regard des moyens fonciers et de production : en matériel, en bâtiments, en droits à produire...

Puis M. Claude COCHONNEAU évoque le problème du transport des saisonniers, qui est une vraie problématique d'aménagement du territoire (éloignement des zones d'habitation des zones de travail, du fait de l'agrandissement des villes), et donc peut faire l'objet d'un débat avec les élus locaux. Les Conseils Généraux peuvent intervenir dans ce domaine, comme c'est le cas en Maine-et-Loire et dans la Sarthe.

M. Daniel GENISSEL conclut sur l'enjeu de plus en plus fort de l'attractivité des métiers agricoles, pour un renouvellement des actifs agricoles (exploitants et salariés), le vivier naturel n'existant plus.

Les Chambres d'Agriculture, en partenariat avec les organisations paritaires, continueront donc à conduire des actions en ce sens.

**Suite à cette présentation et ces échanges, la Session valide le lancement du chantier stratégique "ressources humaines" tel qu'il vient d'être présenté.**

*Un spot publicitaire du réseau "Bienvenue à la ferme en Normandie", destiné aux cinémas normands, est ensuite projeté à l'assemblée.*

# **Intervention de Mme Odile BOBENRIETHER**

Mme Odile BOBENRIETHER commente les différents sujets qui viennent d'être abordés :

■ **Bilan de santé de la PAC**

2013 en ligne de mire, avec un budget communautaire discuté dès 2010. Le Ministre français de l'Agriculture veut préserver une PAC à la française (soutien aux marchés, préférence communautaire, agriculture durable...). On a beaucoup parlé de crise économique, mais on assiste également à une crise environnementale : il convient de prendre en compte les deux aspects.

■ **Conjoncture économique**

Dans le contexte actuel de crise économique grave, qui touche tous les secteurs, la solution passe par la valorisation des produits (par exemple en agriculture biologique).

■ **Attractivité de l'emploi agricole**

Concernant l'aspect réglementaire, il semble possible à Mme BOBENRIETHER de concilier la protection nécessaire du travailleur et les impératifs d'un métier du vivant.

L'enseignement agricole se situe bien sûr au cœur de ce sujet essentiel pour l'avenir de l'agriculture.

# **Les comptes 2008 de l'agriculture normande**

M. Daniel GENISSEL indique que la présentation de ces comptes 2008, par départements et de façon consolidée, complète les évolutions prévisibles du bilan de santé de la PAC abordées le matin.

## Les comptes de l'Agriculture en Normandie

M. Michel LAFONT souligne tout d'abord que l'année 2008 a été marquée par :

- Une forte hausse des produits : plus de 10 % !
  - hausse des volumes et des prix dans tous les secteurs
  - sauf en céréales, lin et betterave (prix), et veaux de boucherie (volume)
- Une année historique en lait
  - sans précédent en période de quotas
- Les coûts de production s'invitent à la table des hausses
  - énergie, engrais...
  - alimentation animale
- Des contrastes selon les territoires et les productions

### Comptes départementaux : méthode

---

- Optique production livrable
- Aides PAC couplées et pénalités laitières dans le produit
- Estimation des variations de stocks bovins reproducteurs
- Données macro-économiques : produits charges, revenu de la "ferme normande"
- Résultats définitifs pour 2007 et prévisionnels pour 2008
- Un travail réalisé en commun avec les Chambres Départementales (chargés d'études économiques) et les CER France Calvados, Eure, Orne et Seine-Maritime

### Chiffres clefs 2008

---

- Production agricole normande (hors aides) : 3,7 milliards d'€ (+ 346 millions)
- Consommations intermédiaires : 2,1 milliards d'€ (+ 299 millions)
- Revenu net d'entreprise de la ferme normande : 814,6 millions d'€ (- 34 millions)
- Soutiens directs (couplés et découplés) : 643,2 millions d'€

### Les productions végétales

---

#### Les céréales

- 2007 : Hausse des surfaces (+ 40 900 ha)
  - blé : + 7 % (+ 31 400 ha)
  - orge : + 9 % (+ 7 700 ha)
  - maïs grain : + 10 % (+ 2 300 ha)
- Progression moyenne de la sole de céréales : + 13 000 ha/an depuis 5 ans
- Blé : un volume record en 2008
- Rendements records sauf en maïs
  - blé : + 17 qx (+ 25 %) (50 : + 36 % ; 27 : + 20 %)
  - orge : + 16 qx (+ 24 %)
  - maïs : + 1 qx (+ 1 %) maïs contrasté (61 : - 9 qx ; 14&27 : - 2 qx ; 50 : + 4 qx ; 76 : + 10 qx)
- Décrue des prix : - 16 % en blé ; - 18 % en orge ; - 54 % en maïs

## Les oléagineux - le colza

- Tassement des surfaces en 2008 : tout colza : - 20 500 ha/an (- 16 %)
  - alimentaire : 70 % de la surface (proportion en forte hausse)
  - énergétique : 80 % en HN, 11 200 ha avec l'ACE
- Rendements : très bonne année : colza : + 8,1 qx/ha (+ 26 %) (76 : + 15 % ; 14 : + 32 %)
- Prix records
  - alimentaire : + 10 %
  - énergétique : + 11 %

## Les protéagineux - le pois

- Surface : la baisse se poursuit
  - - 12 000 ha (- 51 %)
  - - 85 % sur les 9 dernières années en moyenne régionale
  - la féverole pèse maintenant 40 % de la sole en protéagineux
- Rendements en pois : baisse différenciée : + 9 qx/ha (14 : + 7 % ; 27 : + 22 % ; 76 : + 24 % ; 61 : + 72 %)
- Des prix à la baisse : - 11 % en moyenne régionale, excepté le Calvados : + 16 %

## Les betteraves sucrières

- 2007 : année 3 de la réforme sucrière : baisse des prix moyens (- 8 % en moyenne régionale), partiellement compensée par une aide découplée
- Hausse des surfaces (réforme) : + 1 800 ha (+ 8 %) en Normandie, situés en Seine-Maritime (ré allocation de quotas mais retour au niveau de 2005), stable ailleurs
- Rendements records : + 6 %, sauf dans le 14 (- 3 %)

## Le lin textile

- Surfaces : forte baisse en 2008
  - - 5 300 ha (- 11 %)
  - plus d'une année de stock dans les teillages
  - + 18 000 ha entre 1998 et 2008
- Rendements : bons niveaux (paille et fibre)
  - + 28 % en Normandie
  - + 18 % dans le Calvados à + 34 % en Seine-Maritime
- Prix : les plus bas depuis 10 ans : - 15 % en moyenne régionale

## Pommes de terre

- Stabilité des surfaces et des rendements
- Remontée des prix en moyenne régionale : + 12 %

## Évolution des productions végétales totales (hors aides) 2008/2007

- Prix dans le Calvados, rendements en 61 et 76
- Effet betterave et lin en Seine-Maritime
- Peu de céréales dans la Manche

## **Les productions animales**

---

### Le lait

- Prix du lait : + 14,8 % (+ 47,7 €/1 000 l)
  - record de hausse dans un système de quotas !
  - lissage des prix du lait (accords interpro)
  - répercussion "tardive" de la flambée des cours mondiaux de 2007
- Production normande en hausse : + 4 % (hausse plus forte dans la Manche : + 5 % ; 14 et 27 : + 3 %)
- Du lait supplémentaire assez cher à produire
  - accroissement des volumes de concentré
  - retard dans les réformes → hausse du prix des vaches

## Gros bovins

- Des volumes produits en hausse (+ 0,9 % vol)
  - vaches allaitantes (+ 8,2 %)
  - jeunes bovins (+ 3,6 %)
  - génisses (+ 0,2 %)
  - vaches laitières (- 2,4 %)
  - bœufs (- 4,4 %)
- Des prix en hausse ( 3,8 %)
  - taurillons (+ 5,6 %)
  - vaches allaitantes (+ 3,2 %)
  - génisses de boucherie (+ 2,9 %)
  - bœufs (+ 2,3 %)
  - vaches de réforme laitière (+ 2,1 %)
- Progression du troupeau allaitant et des bœufs

## Porc

- Hausse de 9,9 % en valeur :
  - nombre de têtes : - 1 % en Normandie
  - localisés dans l'Eure (- 7 %), l'Orne et SM (- 3 %) ; stable dans la Manche ; hausse dans le Calvados (+ 1 %)
  - poids moyen : - 0,2 % en Normandie
  - prix : + 11,8 %

## Ovins

- Stabilité relative
  - prix en hausse (+ 5 %)
  - baisse continue des volumes depuis 10 ans (- 30 %)
  - - 5 % en 2008 en moyenne normande. Baisse à deux chiffres dans le 14 et le 61, - 4 % dans l'Eure, - 2% en SM et stabilité dans la Manche

## Volailles

- Hausse des prix (+ 16,9 %)
- Volume : - 1 %

## Œufs

- Hausse des prix (+ 6,1 %)
- Volumes stables en Normandie

## Lapins

- Prix en hausse (+ 3,7 %)
- Baisse des volumes (- 1 %) depuis 2004

## Évolution des productions animales totales (hors aides) 2008/2007

- Importance relative de l'activité laitière et porcine : 50
- Forte activité en viande bovine : 76
- Réponse laitière plus faible et activité bovine moins intense : 27&14

## Les productions secondaires

### Agritourisme

- Fréquentation variable selon les départements
  - hausse : Haute-Normandie
  - stable : Calvados
  - baisse : Manche et Orne
- + 5,1 % de hausse en valeur en moyenne régionale

### ETA et CUMA

- Hors champs de l'évaluation régionale (estimées en charge pour les exploitations agricoles)

### Évolution des productions totales (hors aides) 2008/2007

- Importance relative des productions végétales : 27
- Progression moins forte des productions animales : 14 et 27
- Poids du lait en Normandie par rapport à la moyenne nationale

## Les consommations intermédiaires

### Énergie : + 26 %

- Prix : + 23 % en moyenne régionale
- Volume : + 3 %

### Engrais : + 33 %

- Prix : + 31 % en moyenne régionale
- Volume : + 2 %

### Accroissement des surfaces cultivées

- Avec prairies temporaires : + 3,1 %
- Avec prairies permanentes : + 1,2 %

### Aliment du bétail : + 21 %

- Prix : + 16 % en moyenne régionale
- Volume : + 4 %
- Pèse 30 % de la hausse des intrants

### Produits phytosanitaires : + 12 %

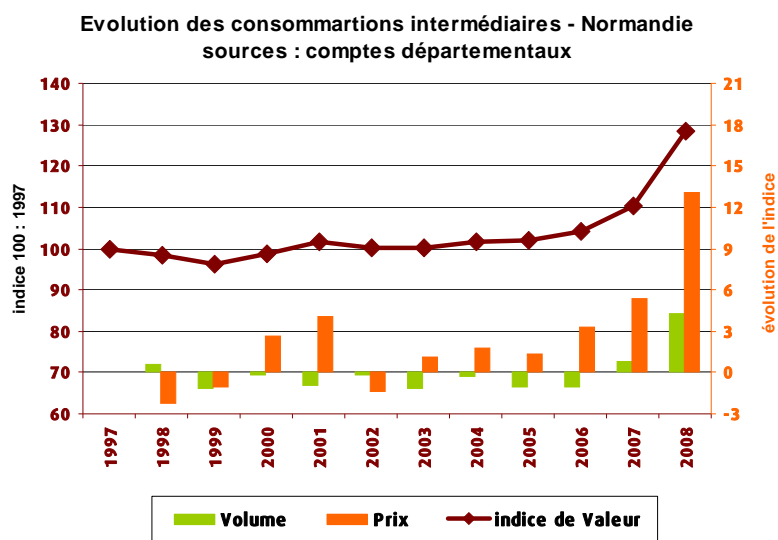
- Prix : + 3 % en moyenne régionale
- Volume : + 9 %
- Année climatique difficile

### Autres charges

- Hausse du montant des intérêts versés (+ 6,4 %)
- Hausse des charges salariales (+ 3,1 %)
- Impôts (+ 34,7 %) : réduction d'impôts suite intempéries 2007 sur exercice 2007
- Fermage (+ 4,2 %)

### Subventions 2008 : stabilité

- Baisse des subventions d'exploitations hors DPU
- La troisième tranche de compensation Betterave accroît le poste DPU (stabilité de la modulation)



## Notion d'exploitation professionnelle

- Définition statistique de l'exploitation professionnelle
  - une dimension économique d'au moins 8 UDE (12 ha équivalent blé) ou
  - occupant plus de 0,75 UTA (Unité de Travail Annuel)
  - soit, selon l'enquête de structure 2007 :
    - 95 % de la valeur ajoutée (MBS)
    - 92 % de la SAU
    - 88 % des actifs (en équivalent temps plein)
    - 56 % des exploitations
- Revenu exprimé en €/UTA non salarié des exploitations professionnelles
- Baisse de - 3,1 % des UTANS pro entre 2007 et 2008
- Prix du PIB : + 2,3 %

## **Conclusion**

---

- Une baisse du revenu malgré la hausse du produit agricole de plus de 10 % !
- Une année laitière historique occultée par les coûts de productions
- Record de hausse battu sur les intrants : + 16 % !
- Un nouveau contexte agricole se dessine...
  - la volatilité et l'amplitude des cours gagne toutes les productions
  - le secteur bovin croit en volume depuis 3 ans
  - de grandes différences entre les exploitations selon les choix commerciaux (vente, mais aussi achats)
- ... et nécessite des outils de prévention des risques

# Les comptes par systèmes

M. Michel LAFONT poursuit la présentation.

## Introduction

- Un partenariat Chambres d'Agriculture / CER FRANCE Normandie
- Un éclairage micro-économique par type de production
- Un échantillon constant de 7 300 exploitations, réparties par système de production
- Une évolution mesurée à partir des résultats définitifs de la campagne 2007/2008 (R 2007)
- Des résultats prévisionnels pour la campagne 2008/2009 (P 2008) à partir des évolutions de prix et de volumes constatées dans les Comptes Départementaux 2008 et de prévisions pour le 1er semestre 2009

## Les principaux systèmes présentés

	Spécialisation lait	Spécialisation COP	Spécialisation viande bovine	Porc
Nbre d'exploitations du panel	3 350	1 430	340	170
Produit/ha 2007	2 096 €/ha	1 462 €/ha	1 324 €/ha	7 743 €/ha

## Les résultats structurels

### Surface des exploitations

#### S.A.U. par exploitation en hectares en 2007 et évolution par rapport à 2006

- COP 130 ha (+ 1,5 %)
- Spécialisation viande bovine 86 ha (+ 2,4 %)
- Spécialisation lait 85 ha (+ 2,1 %)
- Porc 84 ha (+ 3,6 %)

### La main-d'œuvre

- Augmentation de la main-d'œuvre sauf en lait et COP
- Substitution de la main-d'œuvre familiale par de la main-d'œuvre salariée
- La MO salariée augmente partout sauf COP

#### U.T.H. par exploitation en 2006 et évolution par rapport à 2005

	COP	Spécialisation lait	Spécialisation viande bovine	Porc
UTH salariées	- 2,4 %	+ 4,8 %	+ 12 %	+ 4,3 %
UTH familiales	- 0,3 %	- 0,8 %	=	+ 0,6 %
Total	1,4 (- 0,7 %)	1,8 (=)	1,4 (+ 1,5 %)	2,5 (+ 1,9 %)

## L'évolution des résultats économiques

---

### Systemes Céréales-Oléoprotéagineux

#### Évolution du produit/ha

- R 2007 :
  - Très forte hausse des prix
  - Baisse des rendements
  - Produit total : + 22 %
- P 2008 :
  - ↘ des prix
  - ➤ des surfaces et des rendements
  - Produit total : + 3,5 %

#### Évolution des charges/ha

- R 2007 :
  - ➤ Charges opérationnelles (semences et produits phyto)
  - ➤ Charges de structures (travaux tiers, entretien du matériel et amortissements)
  - Charges : + 4,6 %
- P 2008 :
  - ➤➤ Engrais (prix + volume), ➤➤ carburant, ➤ semences
  - ➤➤ Cotisations sociales
  - Charges totales : + 15 %

#### Évolution du revenu disponible/ha

- R 2007 : ➤ + 76,5 %
  - P 2008 : ↘ - 18 %
- Un revenu disponible par ha qui décroît après deux années de hausse

### Exploitations laitières spécialisées

#### Évolution du produit/ha

- R 2007 :
  - Prix et volume de lait à la hausse
  - Produit total : + 9,6 %
- P 2008 :
  - Prix et volume de lait à la hausse
  - ↘ des réformes
  - Produit total : + 5 %

#### Évolution des charges/ha

- R 2007 :
  - ➤➤ Poste aliment (prix et volume)
  - ➤ Frais veto et mécanisation
  - Charges totales : + 7,1 %
- P 2008 :
  - ➤➤ Poste aliment (prix et volume)
  - ➤ Engrais et carburants
  - ➤ Cotisations sociales expl
  - Toutes les autres charges
  - Charges totales : + 11 %

#### Évolution du revenu disponible/ha

- R 2007 : ➤ + 22,2 %
  - P 2008 : ↘ - 12 %
- Un revenu disponible par ha en baisse malgré une conjoncture laitière très favorable en début de période

## Exploitations viande bovine

### Évolution du produit/ha

- R 2007 :
  - Baisse des prix en viande bovine
  - Crise sanitaire (FCO)
    - ↘ Produit total : - 1,4 %
- P 2008 :
  - Meilleure conjoncture bovine qu'en 2007
  - Prix du gras plus élevé (mais crise du maigre)
    - ↗ Produit total : + 2 %

### Évolution des charges/ha

- R 2007 :
  - ↗↗ Poste aliment
  - ↗ Frais véto et mécanisation
  - ↗ Frais financiers
    - ↗ Charges totales : + 4,5 %
- P 2008 :
  - ↗↗ Poste aliment
  - ↗ Engrais et carburants
  - Toutes les autres charges
    - ↗ Charges totales : + 8 %

### Évolution du revenu disponible/ha

- R 2007 : ↘ - 26,7 %
- P 2008 : ↘ - 27 %

Une évolution du revenu disponible par ha en viande bovine très préoccupante

## Exploitations porcines spécialisées

### Évolution du produit/exploitation

- R 2007 :
  - Stabilité du produit porc
  - Hausse des produits annexes
    - ↗ Produit total : + 4 %
- P 2008 :
  - Hausse significative du produit porc (prix et volume)
  - Hausse des produits annexes (lait, céréales)
    - ↗ Produit total : + 8 %

### Évolution des charges/exploitation

- R 2007 :
  - ↗↗ Poste aliment
  - ↗ Frais de personnel et cotisations sociales
  - ↗ Frais de mécanisation
    - ↗ Charges totales : + 13,8 %
- P 2008 :
  - ↗↗ Poste aliment (prix et volume)
  - ↗ de toutes les autres charges
    - ↗ Charges totales : + 10 %

### Évolution du revenu disponible/exploitation

- R 2007 : ↘ - 59,3 %
- P 2008 : ↘ - 4,6 %

Un revenu disponible par exploitation qui varie avec une forte amplitude

### Revenu disponible par exploitation pour prélèvements privés et autofinancement

■ Décrue en cultures céréalières :	53 700 €
■ Records non transformés pour les exploitations laitières :	36 300 €
■ Crise persistante pour le porc :	24 400 €
■ Revenu au plus bas en viande bovine :	10 700 €

## Débat

M. Daniel GENISSEL conclut sur l'évolution conséquente des charges qui ne s'est pas reportée sur le prix.

A la question de M. Michel LEGRAND, M. Michel LAFONT indique que l'évolution de la sole cultivée est de + 7 200 ha.

Pour conclure la présentation des comptes de l'agriculture normande, selon M. François FIHUE, sont nécessaires non seulement des outils de prévention de risques pour la partie météo et sanitaire (d'ailleurs gérés avec les fonds de la profession agricole), mais surtout des outils de régulation des marchés (pour lesquels il souhaite que des fonds autres puissent être mobilisés).

**Projet de SDAGE : consultation des  
agriculteurs normands et avis de la  
CRAN**

M. Daniel GENISSEL rappelle que les Chambres d'Agriculture régionales et départementales doivent émettre un avis sur les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), en phase finale de rédaction.

M. Michel DUPUY présente les résultats de la consultation des agriculteurs normands et l'avis de la CRAN sur le SDAGE :

Le SDAGE est un outil qui définit, pour chaque bassin, les orientations sur les questions de qualité, de quantité, de gestion de l'eau... qui seront ensuite appliquées au niveau local.

- Actuel SDAGE a été voté en 1996
- Révision en cours afin d'intégrer les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, notamment le bon état des masses d'eau en 2015
- Huit versions du texte depuis 2006
- Contributions des CA de Normandie : par leurs représentants professionnels au Comité de bassin et par de multiples échanges avec l'Agence de l'Eau pour faire valoir les intérêts de l'agriculture normande
- 2010 : application de la nouvelle version du SDAGE
- La Normandie : 2 SDAGE !
  - SDAGE Seine-Normandie : 5 départements normands
  - SDAGE Loire-Bretagne : Sud Manche et Sud de l'Orne

### **Les principales orientations agricoles du SDAGE Seine-Normandie**

- Diminuer la pression polluante par les fertilisants (nitrates et phosphore)
- Réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants
- Réduire le recours aux pesticides
- Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole
- Protéger les bassins d'alimentation de captage
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

### **Les principales orientations agricoles du SDAGE Loire-Bretagne**

- Réduire la pollution par les nitrates
- Maîtriser la pollution par les pesticides
- Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages
- Préserver les zones humides et la biodiversité
- Maîtriser les prélèvements d'eau

### **Consultations sur ces projets**

- **Mai à octobre 2008** : consultation du public par le biais de questionnaire envoyés aux foyers du bassin et de réunions publiques
- **Janvier à mai 2009** : consultation des Assemblées (Conseils régionaux, généraux, CA, CCI, CES...)

--> les Chambres d'Agriculture de Normandie ont envoyé un questionnaire aux agriculteurs normands afin de recueillir leur avis sur les enjeux agricoles du SDAGE et de relayer leurs préoccupations lors de cette consultation

### **1 160 agriculteurs normands ont donné leur avis**

Soit près de 6 % des exploitations professionnelles

- Des articles dans la presse agricole et dans les bulletins des Chambres d'agriculture
- 970 contributions papier - 190 sur le web
- Deux tiers des exploitants ont moins de 50 ans
- Une majorité en système polyculture / élevage
- Plus de la moitié des agriculteurs déclarés en zone vulnérable (Directive nitrates)
- Moins d'un quart près d'un captage d'eau potable

### **Diminuer la pression polluante par les fertilisants**

- Disposition 8 : réduire la fertilisation dans les zones vulnérables (règles de fractionnement, reliquats sortie hiver, objectifs de rendements raisonnables basés sur une moyenne pluriannuelle...)
- Disposition 9 : optimiser la couverture des sols en automne (implantation systématique d'une culture intermédiaire avant une culture de printemps, destruction chimique à proscrire)

- Disposition 10 : maîtriser les apports en phosphore (ajuster voir plafonner les apports de P dans les plans de fertilisation et les plans d'épandage)
- Disposition 2B2 : obligation d'implanter des cultures intermédiaires (si durée de l'interculture supérieure à 5 mois) détruites mécaniquement et des bandes enherbées de 5 m le long de tous les cours d'eau
- Disposition 2B3 : dispositions supplémentaires dans les programmes d'action zones vulnérables (gestion des terres modifiées, zones de régulation écologique, mares, réduction des pollutions des élevages en augmentant la durée de stockage des effluents et les efforts de résorption)

#### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands : gestion de la fertilisation azotée**

- ⇒ Enjeu sur lequel les agriculteurs normands sont les plus engagés : près de 80 % des exploitants qui ont répondu appliquent déjà ou jugent applicables (un quart) l'analyse des reliquats sortie hiver ou l'optimisation des doses
- ⇒ Près des deux tiers ne jugent pas applicable sur leur exploitation la réduction des objectifs de rendement

#### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands : couverture des sols en automne et destruction mécanique du couvert**

- ⇒ La moitié des exploitants déclarés en zone vulnérable favorable à la couverture hivernale des sols (27 % la pratiquent déjà)
- ⇒ 37 % jugent difficile, pour des raisons techniques, de la généraliser sur toutes leurs parcelles et de la détruire mécaniquement

#### *Témoignages d'agriculteurs :*

*"La CIPAN est en général une bonne pratique, elle peut cependant, dans certaines situations, ne pas être la meilleure pratique, voire un non-sens agronomique et environnemental."*

*"Il faut privilégier la destruction mécanique, mais exceptionnellement il est nécessaire de procéder à une destruction chimique pour limiter les interventions sur la culture suivante."*

#### **Réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert**

- Disposition 11 : implanter des bandes enherbées ou boisées non traitées et non fertilisées de 5 mètres minimum le long des cours d'eau et plan d'eau
- Disposition 12 : maîtriser le ruissellement et l'érosion en amont des cours d'eau affectés par ces phénomènes (bandes enherbées, couverture des sols, adaptation assolements et pratiques culturales...)
- Disposition 13 : conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements (classement des haies dans les documents d'urbanisme, remembrement eau...)
- Disposition 14 : maintenir les herbages existants (maintien des surfaces en herbe, arrêt des retournements de prairies, compensation stricte en cas d'autorisation exceptionnelle)
- Disposition 15 : limiter l'impact du drainage par des aménagements spécifiques (interdire les rejets de drain en nappe ou directement aux cours d'eau pour tous nouveaux dispositifs ou rénovation...)

#### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands : réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques**

- ⇒ Près de la moitié des répondants estime que le maintien des herbages, des haies et des talus dans des zones à risques est envisageable sous réserve de la réalisation d'un diagnostic qui permette de cibler ces zones et d'une compensation économique des contraintes engendrées
- ⇒ 38 % seraient prêts à adapter le travail du sol dans ces zones
- ⇒ Près de 45 % de ces exploitants estiment que l'implantation généralisée de bandes enherbées de 5 m au bas de chaque parcelle n'est pas réalisable sur leurs exploitations
- ⇒ Ils s'interrogent sur la valorisation économique de l'herbe

#### **Réduire le recours aux pesticides en agissant sur les pratiques**

- Disposition 28 :
  - Favoriser la diversité afin de développer la résistance naturelle des cultures aux maladies et ravageurs (allongement des rotations, diversification des assolements, des variétés, mise en place de haies et zones enherbées...)
  - Favoriser des techniques alternatives (lutte biologique, lutte physique, desherbage...)
  - Envisager d'autres voies d'évolution favorisées par des mesures agro-environnementales (agriculture biologique, protection intégrée des cultures, cultures pérennes à très faible niveau d'intrants)
- Dispositions 4A1, 4B1 et 4B2
  - Réduire l'utilisation des pesticides à usage agricole (restreindre ou interdire d'ici 2011 certains pesticides qui menacent gravement une ressource en eau potable)

- Limiter les transferts de pesticides vers les cours d'eau (amélioration des techniques d'épandage, mise en place de haies, poursuite des collectes de déchets, aménagement du siège d'exploitation pour limiter les pollutions...)

### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands : réduire le recours aux produits phytosanitaires en agissant sur les pratiques : objectif qui préoccupe beaucoup les agriculteurs**

- ⇒ Favorables à près de 60 % aux mesures agronomiques comme la diversification des assolements ou l'allongement des rotations
- ⇒ Beaucoup plus réservés sur la faisabilité du désherbage mécanique (refus à 53 %) et de l'introduction de cultures pérennes à faible niveau d'intrants (remise en herbe, myscanthus - refus à 55 %)
- ⇒ 12 % se déclarent prêts à évoluer vers l'agriculture biologique
- ⇒ Expression forte des besoins de recherche sur des produits non polluants, des références et outils pour adapter les itinéraires techniques. Inquiétudes relatives aux contraintes de travail des méthodes alternatives à la protection chimique. Interrogations sur la répercussion des coûts supplémentaires.

### **Limiter les risques microbiologiques d'origine agricole**

- Disposition 36 : Limiter les risques microbiologiques du chargement en bétail par la promotion de systèmes d'élevages extensifs (favoriser l'élevage herbager extensif par des mesures financières)
- Disposition 37 : Limiter l'entraînement des effluents d'élevage par ruissellement hors des parcelles
  - favoriser les systèmes "fumier" plutôt que "lisier"
  - enfouir les lisiers immédiatement après l'épandage
  - promouvoir la reconstitution du bocage (haies et talus) dans les zones de pente
  - encourager la mise en place des zones tampons à l'aval des parcelles et bords de cours d'eau (largeur minimale de 5 m)
  - renforcer les contrôles des pratiques de stockage et d'épandage.

### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands**

- ⇒ Les agriculteurs consultés privilégient l'adaptation de leurs pratiques d'épandage (enfouir les lisiers immédiatement après épandage)
- ⇒ L'implantation de bandes enherbées de 5 mètres en bas de chaque parcelle n'est pas applicable pour plus d'un agriculteur sur deux
- ⇒ Près de 40 % des agriculteurs consultés sont défavorables à une limitation du chargement en bétail des prairies
- ⇒ Dans certains zones, les chargements autorisés ne sont parfois pas suffisants pour assurer l'entretien des milieux et la qualité de l'herbe

### **Protéger les bassins d'alimentation de captage**

- Disposition 40 : Mettre en œuvre un programme d'action pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau. Pour les captages en catégorie 4 (nitrates à plus de 37 mg/l ou 0,075 µg/l pour 1 produit phyto), les mesures pourront aller jusqu'à : utilisation de techniques alternatives aux pesticides, création de zones sans usage d'intrants, couverture générale des sols, réduction de la fertilisation
- Disposition 41 : Protéger la ressource par des programmes de maîtrise d'usage des sols en priorité dans les zones de protection réglementaire (maîtrise de l'usage des sols par le boisement, l'enherbement, l'élevage extensif, l'agriculture biologique... possibilité d'acquisition foncière par les collectivités)
- Disposition 6C1 : Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages (mesures correctives ou préventives d'élimination des polluants dans les eaux brutes : programme d'actions Directive nitrates, mesures agro-environnementales...)

### **Résultats de la consultation des agriculteurs normands**

*Agriculteurs interrogés sur différentes modalités de gestion des terres (propriété agricole ou acquisition foncière / contractualisation avec la collectivité ou échange avec des agris en AB / compensation économique des contraintes)*

- ⇒ Les agriculteurs consultés refusent à plus de 60 % toutes les modalités qui passeraient par une acquisition foncière des parcelles
- ⇒ Trois quarts des agriculteurs plutôt favorables au maintien des parcelles en propriété agricole + contractualisation avec la collectivité sur le respect d'un cahier des charges de gestion + compensation économique des contraintes

*Témoignages d'agriculteurs :*

*"La terre doit d'abord rester la propriété des agriculteurs. Si les agences de l'eau imposent des cahiers des charges très restrictifs pour protéger les captages, ces mesures doivent s'accompagner de compensations financières significatives."*

*"Les mesures doivent être fonctionnelles pour répondre aux contraintes et situations locales."*

## **Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides**

*Agriculteurs pas interrogés sur cet enjeu*

- Disposition 76 : Modalité d'examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides : pour les projets entraînant la disparition de zones humides, obligation de recréer une zone humide à 150 % de la surface perdue dans la même masse d'eau ; possibilité de s'opposer aux déclarations et de refuser les autorisations si impact trop important
- Disposition 8B2 : Recréer des zones humides disparues, restaurer les zones humides dégradées : pour les projets entraînant la disparition de zones humides, obligation de recréer une zone humide à 200 % de la surface perdue dans le même bassin versant

## **Une consultation riche d'enseignements**

- Volonté réaffirmée des agriculteurs normands de contribuer positivement aux actions en faveur de la qualité de l'eau mais dans le cadre de mesures applicables, qui tiennent compte des réalités économiques et de la nécessité de maintenir les capacités de production de l'agriculture normande
- Résultats de cette consultation = enseignements et pistes de réflexion qui serviront à la profession agricole et aux partenaires des Chambres d'Agriculture de Normandie dans l'accompagnement des agriculteurs
- Une mobilisation importante et des positions claires qui permettent d'enrichir l'avis des Chambres d'agriculture de Normandie sur le projet de SDAGE

M. Daniel GENISSEL indique que la profession agricole est à l'écoute de la société, lorsque ses attentes sont réalistes.

M. Michel DUPUY donne ensuite lecture des 2 projets de délibération, l'un exprimant l'avis de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie sur le SDAGE Loire Bretagne, et l'autre sur le SDAGE Seine-Normandie. Tous les aspects doivent être considérés de façon globale, en tenant compte du Grenelle de l'Environnement, de la problématique des zones vulnérables,... pour davantage de cohérence.

# Débat

M. Serge DESLANDES précise que le SDAGE est un schéma d'orientations et de préconisations. Il reprend une bonne partie des réglementations existantes, dans un souci de mise en cohérence. Il a fait l'objet d'un travail de longue haleine avec l'ensemble du réseau Chambres, et est encore en cours d'élaboration (la 8<sup>ème</sup> version, qui reprendra l'avis du grand public, des collectivités territoriales et des chambres consulaires, est en cours de rédaction). Est prévue une validation par le Comité de Bassin au mois de décembre.

Concernant certains aménagements, M. Jean-Pierre CARNET souhaite que les agriculteurs ne les supportent pas seuls ; les collectivités territoriales doivent y être associées.

M. Michel DUPUY note que le Conseil Général de l'Eure a émis des réserves au SDAGE, faute de pouvoir estimer l'impact financier. L'ensemble des mesures envisagées représente un coût estimé à environ 10 milliards € pour Seine-Normandie (28 % pour l'agriculture).

M. François FIEU souligne que les cultures intermédiaires sont agronomiquement impossibles à certains endroits. On ne peut donc prévoir un objectif de 100 % de cultures intermédiaires, à défaut de placer l'agriculteur dans une situation d'illégalité.

M. Michel DUPUY indique que cette impossibilité a déjà été évoquée à plusieurs reprises. Les différentes versions du SDAGE ont permis de passer de mesures définies très précisément dans la première version, à des

orientations. Il faut maintenant réussir à imposer que des diagnostics locaux définiront les actions à conduire, parmi un panel de mesures déterminées au préalable.

M. Régis CHEVALLIER demande qui paiera ces diagnostics ?

M. Serge DESLANDES rappelle que les réserves qui sont émises aujourd'hui sont exprimées depuis le début. Le Grenelle de l'Environnement a entraîné de nouvelles contraintes légales. Il convient maintenant de prévoir des compensations pour indemniser les agriculteurs qui vont subir des prescriptions supplémentaires du fait que leurs terres se trouvent dans un bassin d'alimentation de captage. Les MAE (mesures agri-environnementales) actuelles ne sont pas adaptées et ne fonctionnent donc pas, alors que des fonds sont disponibles. Il a été proposé de nouvelles MAE plus attractives, que le Ministère de l'Agriculture n'a pas transmis à Bruxelles, car il estime qu'on ne peut contrôler leur mise en oeuvre.

Concernant les zones humides, M. Michel LEGRAND alerte sur le fait que si des pavillons sont construits sur ce type de zone, des terres agricoles seront reprises en contrepartie. L'agriculture perdra 2 fois.

Un participant indique que les zones humides doivent déjà être recensées dans le cadre de l'élaboration des PLU. Le Grenelle, quant à lui, a imposé aux collectivités l'acquisition foncière de 20 000 ha de zones humides en France, au coût parfois exorbitant.

Selon M. Yves CARPENTIER, il ne faut pas proposer une obligation de 100 % de compensation en zone humide. En effet, l'agriculture ne doit pas représenter la seule variable d'ajustement, puisqu'elle ne pratique quasiment plus de drainage, plutôt utilisé pour la construction des autoroutes, des ports, l'habitat individuel...

M. François FIHUE explique qu'il y a un problème de forme : il a été souhaité que cette délibération soit régionale, et donc votée en l'état. Certains départements ont toutefois fait un ajout spécifique. Concernant les zones humides, il prend l'exemple de Port 2000, avec l'augmentation de la réserve naturelle, et la perte de 8 000 ha pour l'agriculture. Maintenant l'ensemble de la Seine est concerné, avec le classement des boucles. L'agriculture va de nouveau devoir jouer un rôle de compensation.

M. Emmanuel JOIN-LAMBERT rappelle que l'agriculture est en danger en raison d'une pression foncière incontrôlée.

MM. Michel DUPUY et Daniel GENISSEL proposent de retirer la proposition d'une compensation à 100 %, et d'indiquer à la place que la profession agricole n'accepte pas de prélèvement des terres agricoles en compensation de zones humides au profit d'autres secteurs d'activité. Un amendement en ce sens pourra également être voté dans les départements ayant déjà adopté cet avis.

M. Michel LEGRAND indique que la Chambre d'Agriculture du Calvados a émis un avis défavorable aux projets de SDAGE présentés, en attendant les réponses aux demandes de la profession.

M. Dominique CARRE rappelle que les élus salariés ont souhaité ne pas être associés à l'enquête auprès des agriculteurs, qui leur a semblé ne pas être respectueuse de l'expression démocratique vis-à-vis des citoyens consommateurs d'eau que nous sommes tous. L'avis qui vient d'être présenté est construit sur cette enquête, mais aussi sur les travaux menés par les commissions et la session, auxquelles participent les élus salariés. Par conséquent, dans un souci de cohérence, les élus salariés soutiendront les avis qui viennent d'être présentés.

M. Daniel GENISSEL précise que l'enquête était à destination de tous les agriculteurs, concernant leurs pratiques. Il ne peut donc accepter qu'on la juge non démocratique.

**Sur proposition de M. Daniel GENISSEL, les délibérations exprimant l'avis de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie sur les projets de SDAGE Loire-Bretagne et SDAGE Seine-Normandie, amendées comme proposé ci-dessus concernant la compensation des zones humides, sont adoptées à l'unanimité (cf. annexes).**

# **Intervention de M. Yves GEFROY**

M. Yves GEFROY, au vu des chiffres de l'agriculture normande qui viennent d'être présentés, s'inquiète de la situation à venir.

Il lance un appel aux Chambres d'Agriculture de Normandie pour sensibiliser les agriculteurs afin de mobiliser le maximum de crédits sur le Plan de Performance Énergétique (PPE) : investissements dans des équipements permettant des économies d'énergie, voire une auto-suffisance énergétique.

Il rappelle ensuite l'action du Ministre pour éviter une libéralisation des marchés agricoles, qui a permis le maintien des outils de régulation des marchés, même si ceux-ci sont actuellement au repos.

M. Michel BARNIER souhaite par ailleurs une loi de modernisation de l'agriculture au niveau européen, qui permettrait de créer une nouvelle dynamique et constituerait la base d'un bon positionnement de l'agriculture dans le prochain budget de l'Union Européenne.

M. Yves GEFROY confirme enfin la nécessité des aides aux agriculteurs, afin de leur garantir un revenu suffisant, qui permette de maintenir le niveau de production agricole et l'équilibre social entre populations urbaines et rurales.

# Questions diverses

# Désignations

## IRQUA-Normandie

Sur proposition de M. Daniel GENISSEL, la session valide la reconduction des désignations suivantes :

<b>Assemblée Générale</b>	<b>Calvados :</b>	M. Michel Legrand Mme Florence Carpentier
	<b>Eure :</b>	M. Didier Lefebvre M. Pascal Le Doledec
	<b>Manche :</b>	M. Rémi Bailhache M. Bernard Couillard
	<b>Orne :</b>	M. Frédéric Blondeau Mme Martine Moulin
	<b>Seine-Maritime :</b>	M. François Fihue M. Sébastien Windsor
	<b>CRAN :</b>	M. Daniel Genissel M. Arnold Puech d'Alissac
<b>Conseil d'Administration</b>	<b>Calvados :</b>	M. Michel Legrand
	<b>Eure :</b>	M. Didier Lefebvre
	<b>Manche :</b>	M. Rémi Bailhache
	<b>Orne :</b>	M. Frédéric Blondeau
	<b>Seine-Maritime :</b>	M. Sébastien Windsor
	<b>CRAN :</b>	M. Daniel Genissel
<b>Bureau</b>		M. Didier Lefebvre (27)
		M. Daniel Genissel (Cran)

## CREA BN (Comité Régional de l'Enseignement Agricole)

M. Daniel GENISSEL indique que M. Jean-Yves HEURTIN, actuel suppléant de Bruno LANGEVIN au CREA, ne peut continuer à représenter la CRAN, car il siège déjà au titre de la FRSEA.

La Session valide la désignation de M. Yves LEBAUDY (14) en tant que suppléant au CREA.

## Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire de Basse-Normandie

Suite au décès de M. Jean-Noël QUAGHEBEUR, la Session valide la désignation de M. André MICHEL (14) à la Commission Régionale de la Pharmacie Vétérinaire de Basse-Normandie.



**La prochaine session de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie se tiendra  
Vendredi 26 juin 2009**



## PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) LOIRE-BRETAGNE : Avis de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, réunie en session à Caen le 30 mars 2009,  
Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

Partage l'objectif de maintien et d'amélioration de la qualité de l'eau, enjeu majeur de la DCE et du SDAGE mais elle n'est pas favorable au SDAGE tel qu'il est rédigé, en particulier sur les points suivants :

**Concernant les dispositions 2B3 et 2C visant à réduire la pollution par les nitrates,**

**demande** qu'elles confortent la généralisation de la méthode du bilan et les outils de gestion de l'azote basés sur l'équilibre « besoins-apports » des cultures,

**s'oppose** à toute mesure visant à modifier la gestion des terres, à mettre en place des zones de régulation écologique ou à augmenter la durée de stockage des effluents ou les efforts de résorption,

**propose plutôt** de travailler sur l'équilibre de la fertilisation et de renforcer l'utilisation des outils de pilotage et d'aide à la décision pour optimiser les apports, avec un développement accru des actions de conseil pour accompagner les évolutions de pratiques.

**S'agissant de la disposition 2B2 qui prévoit une obligation d'implanter des cultures intermédiaires pièges à nitrates et sa destruction mécanique,**

**rappelle** les nombreuses actions techniques conduites par les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires pour développer les couverts,

**estime** qu'il est techniquement impossible d'atteindre un taux de 100 % de sols couverts à l'automne compte tenu des conditions climatiques, pédologiques et des systèmes de cultures en Normandie (cas des récoltes tardives),

**demande impérativement** que les termes d'« implantation systématique » d'un couvert soient supprimés au profit d'une « couverture des sols définie au niveau local, adaptée aux contextes, aux contraintes techniques et aux enjeux du territoire (lutte contre les ruissellements, maîtrise des nitrates) »,

**fait remarquer** que la destruction mécanique, bien qu'à privilégier et déjà majoritairement développée dans la région, peut être préjudiciable au maintien de la structure des sols dans les contextes érosifs et à la réduction du recours aux produits phytosanitaires selon les conditions climatiques (développement accru des mauvaises herbes ou des champignons en conditions humides induisant un recours indispensable aux traitements),

**demande** la révision de la disposition 2B2 pour laisser de la souplesse en matière de destruction des couverts et introduire une possibilité d'intervention chimique, ponctuellement nécessaire pour des raisons agronomiques, techniques, climatiques ou environnementales sans obligation de demande de dérogation administrative lourde, difficilement gérable sur le terrain.

**Concernant la généralisation de l'obligation de mise en place de bandes enherbées prévue dans la disposition 2B2,**

**demande** une cohérence dans la définition des cours d'eau sur lesquels s'appliquera cette disposition avec la réglementation liée à la PAC et l'application de la définition "BCAE",

**demande** le retrait de la phrase laissant la possibilité d'étendre les bandes enherbées à 10 mètres de cette disposition, ceci constitue à notre sens un point qui doit être étudié localement au regard des contraintes physiques du milieu.

**S'agissant des dispositions 4A1, 4B1 et 4B2 visant à réduire l'utilisation des pesticides à usage agricole et à limiter les transferts de pesticides vers les cours d'eau,**

**demande** que cette disposition intègre la réalisation de diagnostics locaux pour adapter les orientations à la sensibilité réelle des milieux et aux conditions locales,

**estime indispensables** une application progressive des mesures visant l'évolution des pratiques et des systèmes de production ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement pour tester et proposer des pratiques alternatives, techniquement acceptables et économiquement équivalentes, aux exploitants de la région (expérimentation sur différentes cultures, formation, communication, aide à l'évolution des exploitations vers des systèmes de culture plus durables).

**S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation de captages transcrite dans la disposition 6C1,**

**refuse** que soit affiché le principe de l'élimination des polluants dans les eaux brutes. Cet objectif irréaliste n'est pas compatible avec les activités économiques présentes sur le territoire.

**demande** la révision de cette disposition afin que « l'élimination des polluants dans les eaux brutes » soit supprimée au profit d'une « réduction des polluants dans les eaux brutes ».

Enfin, dans le cadre de ces **dispositions la 8B1 et 8B2**, le **SDAGE prévoit de recréer des zones humides disparues et de restaurer des zones humides dégradées**,

**La Chambre d'agriculture fait remarquer** que les usages agricoles contribuent positivement à la conservation des zones humides dans la mesure où les préconisations de gestion environnementale tiennent compte des contraintes techniques et économiques des agriculteurs,

**souligne** les efforts faits par la Profession pour maintenir de l'élevage dans ces zones,

Compte tenu de l'étendue des territoires humides dans notre région,

**considère** que l'obligation de recréer une zone humide ordinaire à 200 % de la surface impactée est incompatible avec la pression foncière que connaît la région, et avec le maintien indispensable d'une sole agricole suffisante, à des fins de production, en réponse aux besoins des générations futures.

**Aussi, afin de s'inscrire dans une dynamique constructive, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie demande :**

- que la mise en œuvre du SDAGE relève d'une contribution de l'ensemble des acteurs de l'eau et que soient reconnus les efforts et l'implication du monde agricole,
- qu'un diagnostic territorial des enjeux soit réalisé au préalable à toute action susceptible d'impacter l'agriculture ainsi qu'une analyse coût-efficacité des programmes envisagés,
- que les mesures ou les programmes d'actions à engager soient définis en accord avec les agriculteurs concernés et leurs représentants en intégrant le contexte économique des activités impactées et de leurs filières, et en s'appuyant sur un référentiel connu, partagé et validé au préalable au niveau du bassin,
- que le SDAGE prévoit une mise en œuvre progressive et ne remette pas en cause les orientations déjà prises en faveur de la qualité de l'eau, en particulier les délais négociés pour l'application du 4<sup>e</sup> programme d'action de la Directive Nitrates,
- que les Chambres d'agriculture soient reconnues comme les interlocuteurs privilégiés de l'Administration et des Agences de l'eau dans toutes les démarches impactant l'activité agricole,
- que des moyens soient alloués pour accompagner les agriculteurs dans leurs évolutions de pratiques, pour la réalisation des diagnostics et l'animation des programmes d'actions sur les territoires, et pour compenser, de façon durable, les pertes de revenu agricole résultant des contraintes imposées sur les zones à fort enjeu collectif.

Sur ce dernier point, nous considérons que le programme de mesures n'intègre pas suffisamment les moyens alloués pour répondre aux objectifs visés et demandons qu'il soit complété (besoins techniques et financiers nécessaires, priorités de mise en œuvre), notamment au niveau des fiches par unité hydrographique.

Délibérée ,  
le 30 mars 2009,

**Daniel GENISSEL**  
Président



## PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) SEINE-NORMANDIE : Avis de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

La Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, réunie en session à Caen le 30 mars 2009,  
Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires,

**Partage** l'objectif de maintien et d'amélioration de la qualité de l'eau, enjeu majeur de la DCE et du SDAGE mais elle n'est pas favorable au SDAGE tel qu'il est rédigé, en particulier sur les points suivants :

**Concernant les dispositions 8 et 10 visant à diminuer la pression polluante par les fertilisants,**

**demande** qu'elles confortent la généralisation de la méthode du bilan et les outils de gestion de l'azote basés sur l'équilibre « besoins-apports » des cultures,

**s'oppose** à toute mesure visant à instaurer des limites arbitraires telle que le plafonnement des apports totaux d'azote, contraire à la réalité agronomique des systèmes de cultures diversifiés de la région et à une gestion adaptée des intrants selon les conditions climatiques de l'année,

**propose plutôt** de travailler sur l'équilibre de la fertilisation et de renforcer l'utilisation des outils de pilotage et d'aide à la décision pour optimiser les apports, avec un développement accru des actions de conseil pour accompagner les évolutions de pratiques.

**S'agissant de la disposition 9 qui prévoit une implantation systématique d'une culture intermédiaire avant une culture de printemps et sa destruction mécanique,**

**rappelle** les nombreuses actions techniques conduites par les Chambres d'agriculture de Normandie et leurs partenaires pour développer les couverts,

**estime** qu'il est techniquement impossible d'atteindre un taux de 100 % de sols couverts à l'automne compte tenu des conditions climatiques, pédologiques et des systèmes de cultures en Normandie (cas des récoltes tardives),

**demande impérativement** que les termes d'« implantation systématique » d'un couvert soient supprimés au profit d'une « couverture des sols définie au niveau local, adaptée aux contextes, aux contraintes techniques et aux enjeux du territoire (lutte contre les ruissellements, maîtrise des nitrates) »,

**fait remarquer** que la destruction mécanique, bien qu'à privilégier et déjà majoritairement développée dans la région, peut être préjudiciable au maintien de la structure des sols dans les contextes érosifs et à la réduction du recours aux produits phytosanitaires selon les conditions climatiques (développement accru des mauvaises herbes ou des champignons en conditions humides induisant un recours indispensable aux traitements),

**demande** la révision de la disposition 9 pour laisser de la souplesse en matière de destruction des couverts et introduire une possibilité d'intervention chimique, ponctuellement nécessaire pour des raisons agronomiques, techniques, climatiques ou environnementales sans obligation de demande de dérogation administrative lourde, difficilement gérable sur le terrain.

**Concernant les dispositions 11, 12, 13 et 14 visant à adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques,**

**demande** la révision de ces dispositions afin d'éviter toute mesure systématique et de privilégier une démarche contractuelle pour maintenir des éléments fixes (haies, talus, prairies) positionnés judicieusement au regard des objectifs locaux,

**propose** de renforcer les démarches collectives et volontaires en faveur des aménagements d'hydraulique douce, de raisonnement collectif du maintien ou de l'implantation de bandes enherbées au niveau du territoire, et d'encourager les actions concertées en faveur de l'adaptation du parcellaire et des pratiques agricoles favorables.

**S'agissant de la disposition 28 visant à réduire le recours aux pesticides,**

**note** l'objectif du SDAGE d'inciter tous les utilisateurs, agricoles ou non agricoles, à développer des stratégies minimisant les quantités utilisées et les impacts des traitements,

**demande** que cette disposition intègre la réalisation de diagnostics locaux pour adapter les orientations à la sensibilité réelle des milieux et aux conditions locales,

**estime indispensables** une application progressive des mesures visant l'évolution des pratiques et des systèmes de production ainsi que la mise en place de mesures d'accompagnement pour tester et proposer des pratiques alternatives, techniquement acceptables et économiquement équivalentes, aux exploitants de la région (expérimentation sur différentes cultures, formation, communication, aide à l'évolution des exploitations vers des systèmes de culture plus durables).

**Concernant les dispositions 36 et 37 visant à limiter les risques microbiologiques d'origine agricole,**

**considère** que la détermination des zones d'influence de la pollution microbiologique sur le littoral normand (carte 7) ne repose sur aucune données scientifiques partagées et reconnues,

que le SDAGE n'a pas lieu de définir les types de système d'élevage à développer,

**constate** que la multiplication des contraintes sur les surfaces en herbe décourage les éleveurs, accélère l'arrêt de l'élevage et le retournement de prairies,

**demande** que la délimitation des zones d'influence de la pollution microbiologique sur le littoral normand soit révisée sur la base d'une concertation locale avec les acteurs concernés et que les dispositions se limitent, sur la base d'un diagnostic permettant d'identifier les sources potentielles de pollution, à l'adaptation des pratiques d'épandage et à la sécurisation des points d'abreuvement des animaux.

**S'agissant de la protection des bassins d'alimentation de captage (orientations 13 et 14),**

**conteste vivement** la généralisation du recours à l'acquisition foncière dans les périmètres de protection,

**estime nécessaire** que la disposition 41 indique clairement le caractère exceptionnel de l'acquisition foncière et prévoit une concertation préalable avec la Profession pour ne pas remettre en cause les équilibres économiques et fonciers à court et moyen terme,

**réaffirme** sa volonté de rechercher avec les gestionnaires de l'eau et les agriculteurs impliqués des systèmes d'exploitation compatibles avec les enjeux locaux et les caractéristiques des exploitations,

**demande** de revoir les dispositions relatives à la protection des bassins d'alimentation de captages afin de privilégier les mesures contractuelles et le développement progressif de pratiques adaptées, avec un accompagnement technique et financier.

Dans le cadre de cette contractualisation, **considère indispensables** la concertation avec les agriculteurs concernés pour l'élaboration de cahiers de charges adaptés et la définition de compensations économiques à la hauteur des contraintes imposées.

**Enfin, les dispositions 76 à 84 du SDAGE prévoient de mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides,** notamment en renforçant les conditions d'examen des projets soumis à déclaration ou à autorisation en zones humides.

**La Chambre d'agriculture fait remarquer** que les usages agricoles contribuent positivement à la conservation des zones humides dans la mesure où les préconisations de gestion environnementale tiennent compte des contraintes techniques et économiques des agriculteurs,

**souligne** les efforts faits par la Profession pour maintenir de l'élevage dans ces zones,

Compte tenu de l'étendue des territoires humides dans notre région (carte 10),

**considère** que l'obligation de recréer une zone humide ordinaire à 150 % de la surface impactée est incompatible avec la pression foncière que connaît la région, et avec le maintien indispensable d'une sole agricole suffisante, à des fins de production, en réponse aux besoins des générations futures.

**Sur l'ensemble du projet, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie demande** que les questions de bon sens et de faisabilité technique mis en avant par la profession agricole soient prises en compte en particulier pour l'implantation des cultures intermédiaires, pour la réduction du recours aux produits phytosanitaires, pour la création de zones humides en compensation de pertes de surface.

**Aussi, afin de s'inscrire dans une dynamique constructive, la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie demande :**

- que la mise en œuvre du SDAGE relève d'une contribution de l'ensemble des acteurs de l'eau et que soient reconnus les efforts et l'implication du monde agricole,
- qu'un diagnostic territorial des enjeux soit réalisé au préalable à toute action susceptible d'impacter l'agriculture ainsi qu'une analyse coût-efficacité des programmes envisagés,
- que les mesures ou les programmes d'actions à engager soient définis en accord avec les agriculteurs concernés et leurs représentants en intégrant le contexte économique des activités impactées et de leurs filières, et en s'appuyant sur un référentiel connu, partagé et validé au préalable au niveau du bassin,
- que le SDAGE prévoit une mise en œuvre progressive et ne remette pas en cause les orientations déjà prises en faveur de la qualité de l'eau, en particulier les délais négociés pour l'application du 4<sup>e</sup> programme d'action de la Directive Nitrates,
- que les Chambres d'agriculture soient reconnues comme les interlocuteurs privilégiés de l'Administration et des Agences de l'eau dans toutes les démarches impactant l'activité agricole,
- que des moyens soient alloués pour accompagner les agriculteurs dans leurs évolutions de pratiques, pour la réalisation des diagnostics et l'animation des programmes d'actions sur les territoires, et pour compenser, de façon durable, les pertes de revenu agricole résultant des contraintes imposées sur les zones à fort enjeu collectif.

**Sur ce dernier point, nous considérons que le programme de mesures n'intègre pas suffisamment les moyens alloués pour répondre aux objectifs visés et demandons qu'il soit complété (besoins techniques et financiers nécessaires, priorités de mise en œuvre), notamment au niveau des fiches par unité hydrographique.**

Délibérée  
le 30 mars 2009,

Daniel GENISSEL  
Président